

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature , & autres
remarques curieuses.*

J U I N 1711.



A V E R D U N ,
Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M. DCC. XI.

AVIS DU LIBRAIRE.

CE Journal, que nous donnons au Public tous les mois depuis celui de Juillet 1704. est reçu si favorablement dans toutes les parties de l'Europe, qu'il n'y a presque point de Curieux qui ne veüillent avoir cet Ouvrage manſal, complet, & ne le conſiderent très-utile à l'hiſtoire du tems; pour répondre à leur emprefſement je me tiens fourni de corps complets, & de mois ſéparés dudit Journal, afin que ces Curieux ſoient ſervis auſſi-tôt qu'ils le ſouhaiteront. Mais l'Auteur continue d'avertir qu'il ne recevra pas les Memoires & Pièces concernant les interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inſerer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchiſſent: On les averti même qu'ils ſeront toujours rejettez ou laiſſez en rebut, avec d'autant plus de juſtice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales rempliſſent mieux ſon attente; mais quand ce ſeront des pièces intereſſantes & curieuſes, dont le Public eſt bien aiſe d'en avoir la connoiſſance, on prie de les adreſſer au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'uſage qu'elles meriteront.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Juin 1711.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I,

D

IEU ne mesurant pas sa Justice & son équité aux raisons de la politique humaine, a fait connoître depuis quelques mois, que sa Toute-puissance sçait dans un moment confondre l'orgueil des hommes, renverser leurs projets, & relever dans un instant ceux qui paroissent les plus abattus : comme je ne suis ni Prédicateur, ni Theologien, je ne chargerai point ce petit ouvrage d'une plus longue morale, ni des citations de l'Écriture qui pourroient l'appuyer : j'invite seulement ceux de mes Lecteurs qui se connoissent tant soit peu en politique, & qui ont quelque teinture des interêts des Princes, de reflexion sur les changemens arrivés en Europe depuis l'année dernière, lors que s'appuyant uniquement sur leurs propres forces, flatez du

*Reflexion
sur les chan-
gemens ar-
rivés en Eu-
rope depuis
l'année der-
niere.*

succes de quelques événemens heureux ; voulurent disposer à leur gré des principaux Etats de l'Europe , réduire des Nations entières à subir la loi injuste , que formoient dans le Congrez de la Haye quelques personnes , qui , par des intérêts particuliers , ont préféré une guerre incertaine aux grands avantages que leurs Nations pouvoient trouver dans la Paix qu'ils refuserent : *ces perturbateurs du repos de toute la Chrétienté* , (car on ne sçauroit leur donner une épithete qui leur convienne mieux ,) pour ôter toute esperance de Paix , & en rendre les conditions impossibles , voulurent armer les peres contre les enfans ; pendant que leur fureur se déchênoit contre la France ; qu'ils vouloient envahir tous les Etats de la Monarchie d'Espagne , sans en laisser *une seule Province* au légitime Heritier , par la seule raison qu'il étoit issu du sang de France , ces mêmes Liguez favorisoient l'invasion des Etats de Suede , quoi qu'Alliez de cette Couronne ; leur dureté & l'injustice de leurs complots , a contraint Sa M. S. pour s'ouvrir le passage de pouvoir retourner dans ses Etats , d'avoir recours au secours des Infideles , puis que ceux des Princes Chrétiens qui pouvoient le lui faciliter , avoient permis au Roi Auguste de poster des gardes dans toutes les Provinces dépendantes de la Maison d'Autriche , pour enlever le Roi de Suede , s'il venoit à y passer *incognito*.

II. Les mouvemens du Roi de Suede & des Turcs ; la fameuse journée de Villaviciosa , (pour laquelle tous les Alliez ,

à la reserve des Anglois, ont rendu de si
solemnelles actions de grâces;) & la mort in-
opinée de l'Empereur, ont fort dérangé les
vastes projets de la grande Alliance : les
suites de ces événemens feront connoître
quels seront les effets des promesses des
Anglois & des Hollandois envers l'Archiduc
Charles d'Autriche ; & si son voyage
d'Espagne n'aura pas quelque conformité
avec la Fable du chien & de l'ombre, que
Mr. de la Fontaine nous raconte ici.

L'Archiduc
prefere
l'ombre au
corps.

*Chacun se trompe ici bas :
On voit courir après l'ombre,
Tant de foux qu'on n'en sçait pas
La plupart du tems le nombre.*

*Au chien dont parle Esoppe il faut les renvoyer.
Ce chien voyant sa proye en l'eau représentée ;
La quitta pour l'image & pensa se noyer :
La riviere devint tout d'un coup agitée,
Avec bien de la peine il regagna les bords,
Et n'eut ni l'ombre ni le corps.*

III. Sur la fin du mois de Mars les
Portugais reprirent, après quelques jours
d'attaque, la Ville de Miranda sur Duero,
qu'ils avoient perdu la Campagne der-
niere : cette Ville n'est point fortifiée, les
Espagnols l'avoient surpris par escalade ;
elle ne leur étoit utile que parce qu'elle
leur donnoit la facilité d'étendre leurs con-
tributions.

Les Portu-
gais repren-
nent Miran-
da de Duero.

IV. Les Srs. Jennings & Piterfon avec
les Escadres Angloise & Hollandoise, qui
escortoient les cinq Bataillons embarquez
à l'Isle de With l'Eté dernier, (qui cepen-
dant ne firent voile pour le Portugal que
sur

Secours en-
voyez à
l'Archiduc
en Catalo-
gne.

270 *Journal Historique sur les*
 sur la fin de l'année,) étans arrivés à Lis-
 bonne y ont attendu inutilement jusqu'au
 15. Mars les autres Troupes embarquées
 en Irlande : ce jour-là ces Escadres se re-
 mirent en mer pour porter ces Troupes
 en Catalogne, où les besoins étoient plus
 pressans qu'en Portugal : Ils arriverent à
 Barcelonne le 30. du même mois. Dans
 le même tems une autre Escadre, sous les
 ordres du Chevalier Noris, qui a hiverné
 à Port Mahon, arriva à Vado sur la côte
 de Gènes, pour y embarquer un plus grand
 secours de Troupes Allemandes venant
 de Lombardie ; on n'en a pas accusé le
 nombre : mais si l'on pouvoit ajoûter foi
 aux imprimez d'Hollande, ces secours ré-
 unis avec les Troupes qui sont restées sous
 le commandement du Général Staremberg,
 doivent, dit on, le mettre en état, non
 seulement de ne rien craindre pour Barce-
 lonne & Taragone ; mais encore de chas-
 ser les Espagnols de Catalogne & de ren-
 trer dans les Royaumes d'Aragon & de
 Valence. On apprendra bien tôt si ces
 écrivains ont accusé juste.

*La Flotte Es-
 pagnolle ar-
 rivée de la
 nouvelle Es-
 pagne avec
 des sommes
 considéra-
 bles.*

V. Cette Flotte partie de Lisbonne, al-
 lant en Catalogne, passa à la hauteur de
 Cadix un jour avant l'arrivée d'une Flotte
 venue de la nouvelle Espagne, comman-
 dée par Don André de Arriola, sur la-
 quelle il y avoit treize cens mille écus que
 le Duc de Linnariz Viceroy de la nouvelle
 Espagne envoie au Roi Catholique, ou-
 tre quatre millions d'écus pour le compte
 des Negocians Espagnols, sur lesquels Sa
 M. prend le droit qu'on nomme *Indult* ;
 ce secours semble être arrivé tout à pro-
 pos

pos pour encourager les Espagnols à pousser vivement la guerre , que leurs ennemis n'ont pas voulu terminer par une Paix raisonnable.

VI. C'est pour y encourager la Nation qu'un Poète anonyme a fait une Epître adressée à Sa M. C. pour lui représenter que ce seroit en vain qu'on proposeroit la Paix à des ennemis qui ne respirent que l'horreur & le carnage; que c'est par la vigueur des armes qu'il faut les forcer à rendre à l'Europe la tranquillité dont leur orgueil l'a privée : voici quelques vers de cette Epître, qui est trop longue pour trouver place ici dans toute son étendue.

*Epître au
Roi d'Espa-
gne.*

*Ce n'est point , grand Heros , pour son
droit prétendu ,
Que Charles se dispute un Sceptre qui t'est dû ;
Et que tant de guerriers que l'esperance abuse
Tentent de le placer où le Ciel le refuse.
C'est le sang dont tu sort , c'est ta propre gran-
deur ,
Qui contre ta personne excite leur fureur.*

Après avoir exorté le Roi & les Espagnols à tirer vengeance des ravages & des affronts que les Liguez leur ont causé , le Poète poursuit ainsi.

*Que dans le même sort la vengeance envelope ,
Tous ces perturbateurs du repos de l'Europe . . .
Du succès glorieux de ces nobles projets ,
Dépend , fameux Heros , le bien de vos sujets :
Vous voudriez vainement , sans le secours des
armes ,
Leur faire , dans la Paix , oublier les alarmes ;*

372 *Journal Historique sur les*
Vos ennemis livrez à des noires fureurs,
Sont trainez par l'envie au milieu des horreurs;
Et tant que leur pouvoir secondera leur rage,
Des malheurs de la Guerre ils feront leur
partage;
Aux maux de leurs sujets leur cœur in-
different,
Ne sçait pas imiter ce fameux conquerant,
Qui loin, comme il pouvoit, de les reduire
en poudre,
Les sauva par la Paix, des terreurs de
son foudre.

VII. Le Roi pendant son séjour à Saragoſſe, a donné de nouvelles marques de ſa clemence & de ſon amour paternel, aux peuples d'Aragon : non ſeulement ſa M. C. a donné une aminiſtie générale à tous ceux qui avoient eu part à la Revoite ; Elle a encore voulu diſſiper la jaloſie que la diverſité des loix d'Arragon & de Caſtille pouvoient exciter entre les ſujets des deux Royaumes : de maniere qu'ayant confirmé les Arragonois, dans tous les privileges, libertez & prevoatives, dont ils ont jouï ſous les Rois ſes predeceſſeurs, Elle a encore, de l'avis des grands & du Clergé de ce Royaume-là, établi à Saragoſſe, une Junte ou Conſeil, pour adminiſtrer les finances, qui ſera compoſée d'un Preſident & de huit Conſeillers, tous Arragonois, qui feront choiſis parmi le Clergé de la Nobleſſe & les Communes.

Sa M. a encore établi dans la même Ville, un Tribunal de Juſtice compoſé de deux Chambres, l'une pour le Civil, l'autre

l'autre pour le Criminel, qui auront pour Chef Don Navaro en qualité de Regent : la Chambre Civile sera composée de deux Conseillers Arragonois, de deux Catalans & d'un Fiscal ou Procureur du Roi. La Criminelle, aura trois Conseillers Arragonois, trois Catalans & un Procureur du Roi. On ne pourra appeler de leurs Jugemens, que devant le grand Conseil d'Arragon établi à Madrid par les anciens Rois d'Espagne, qui jugera en dernier Ressort, des appellations, conformément aux loix établies & reçues dans le Royaume.

Par le Decret qui ordonne cet établissement, le Roi declare qu'en attendant que la Paix donne lieu de former une Ordonnance perpetuelle & invariable, pour le Reglement du Gouvernement du Royaume d'Aragon; Sa M. nommoit le Prince de Tserclaes de Tilly Commandant Général, pour les affaires civiles, militaires, de finance & de Police du même Royaume.

Le Prince de Tserclaes de Tilly, est fait Commandant Général d'Aragon.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **T**oute la France est encore dans la dernière affliction, & ne cesse point de pleurer la perte de Monseigneur le Dauphin : Il m'est tombé entre les mains une lettre sur la mort de ce Prince, qui renferme de si beaux sujets de consolation, que j'ose me flater que les connoisseurs

374 *Journal Historique sur les*
me ſçauront quelque gré de la leur avoir
communiquée : Elle fut écrite le 18. Avril
à Monfr. d'Andrefel Secretaire des Com-
mandemens de Monſeigneur le Dauphin,
par Monfr. Alliot, ci devant Commiſſaire
des Guerres à l'Armée d'Italie, fils de
Mr. Alliot Conſeiller d'Eſtat & premier
Medecin de S. A. R. de Lorraine. On y
verra un éloge accompli de Monſeigneur
& du Roi ſon Pere : En un mot, cette
Lettre ſerviroit, à un beſoin, d'oraïſon
funebre pour l'Illuſtre Prince, ſi univer-
ſellement regretté. Voici la pièce.

*Excifus eſt ſicut flus agri. Il a été enlevé
comme la fleur.*

*Lettres de
Mr. Alliot à
Mr. d'An-
drefel, ſur la
mort de
Monſeigneur
le Dauphin.*

Monſeigneur vient de nous eſtre ravi,
au milieu d'une carrière qu'il couroit
ſi dignement, Monſieur ; quel coup funeſte
pour un Royaume, qui l'honoroit comme
ſon Pere, le reſpectoit comme ſon Souverain
deſigné pour commander un jour à la plus
brillante & à la plus glorieuſe Nation de
l'Europe ? ſemblable à ce Legiſlateur favo-
riſé de Dieu, dans tous les Travaux entre-
pris & ſi fidèlement executés par ſes or-
dres ; ils ont vû l'un & l'autre, cette terre
admirable qui leur étoit promiſe, mais ils
l'ont contemplée ſans y entrer.

C'eſt dans une conjoncture ſi douloureuſe
pour la France, & ſpecialement pour vous,
Monſieur, que les Decrets éternels de la
Providence ſont admirables ? *Poſuit tene-
bras latibulum ſuum : Il fait ſon ſejour dans
des profondes & incomprehenſibles tenebres.*

Les larmes que vous repandez à ce mo-
ment

ment avec tout le monde ; l'intime & amere douleur du Roi & de la Famille Royale, la consternation touchante des courtisans ; les sanglots de toute sa Maison, également confondus avec ceux de tous les Etats du Royaume, qui connoissoient infiniment mieux ce Prince admirable par sa bonté & sa clemence, que par l'auguste rang qu'il tenoit ; Paris abîmé dans des torrens de larmes, à la vûe d'une perte aussi irreparable : Tout ce funeste spectacle, bien qu'éloigné, m'est si présent & me presse si vivement, Monsieur, que j'ose mêler mes pleurs avec celles de toute la France. Je pense qu'il est permis de donner un libre cours à sa douleur, quand on reflecte à l'auguste sujet qui la produit : après l'avoir porté jusqu'aux bornes dont mon cœur est capable, ce coup funeste m'a irrité. *cum rapiant mala fata bonos ; la mort moissonne toujours trop tôt les hommes les plus accomplis.* Se peut-il hélas ! que tant d'hommes poussent à une extrême vieillesse, dont toute la vie n'est remarquable, que par l'inutilité tres souvent marquée d'un si long séjour ; & que la mort tranche impitoyablement les jours d'un Prince qui faisoit nos delices ?

Ce seroit, je le sçai, une extrême impiété de murmurer & de ne pas estre aussi soumis que le Heros qui vient de disparoitre : le Ciel qui nous le donna pour combler nos desirs, ne nous a laissé le loisir de lentrevoir qu'un instant, que pour nous faire mieux sentir l'immenité du don qu'il nous avoit fait, & le torrent de nôtre accablante infortune en nous le retirant. mais je m'assure que le juste Ciel ne s'est hâté de le reprendre,

repandre , que pour lui donner une felicité plus constante , telle qu'il la prepare , par sa misericorde , à ses Elus : ouï , Monsieur , le doigt du Seigneur imprimé sur les Princes qu'il établit pour nous conduire , rend ces mêmes Princes des vases précieux à ses yeux , & quelque égalité qui se trouve après la mort , entre les testes Couronnées & le reste des hommes (comme Dieu nous l'assure lui même ;) je me renferme à penser , que cette supremacie qu'il leur donne sur nous est une distinction toute particuliere , qu'il en a fait par sa bonté.

Quid Lucidus sole , & hic deficiet ? tout éclatant qu'il est , Monsieur , il cessera d'estre un jour ; son terme est assuré. Ce corps lumineux , & tout ce que nous admirons avec tant de raison dans toute la nature , par rapport à son Auteur , est une marque certaine de sa Toute-puissance & de nôtre condition. Lex est nos poena mori : La mort est une sujétion avantageuse & point un mal. Cette verité consolante me fait envisager avec respect & une soumission sincere , la necessité où tous les hommes se trouvent de se ressembler par la mort. Aucuns d'eux depuis les tems les plus reculez ne s'est soustrait à la condition attachée à leur naissance : la vie qui se rencontre entre ces deux extremitez ne laisse aucun doute , lorsqu'ils sont raisonnables sur l'état & la condition de leurs jours , qui s'échappent d'une façon imperceptible. *Sicut umbra declinaverunt dies mei ? nos jours s'échappent plus rapidement que l'ombre.* Trop heureux si profitans d'un loisir souvent si leger , ils en remplissoient utilement les instans , pour qu'ils pussent s'écrier

criet au moment de la séparation avec confiance , comme a fait Monseigneur, *Paratum habes à volente, quod non sentienti, dedisti? Daignez recevoir, ô mon Dieu, une ame de laquelle je suis redevable à vôtre seule bonté.*

Ce Heros qui avoit envisagé tant de fois la mort dans ses Campagnes glorieuses , l'attendoit avec cette intrepidité courageuse d'un Prince Chrétien ; sentimens que la vertu avoit produit en lui , & qu'il avoit apporté en naissant de tant de Roys glorieux , qui , sans interruption commandent depuis douze cens ans à la France ?

La vertu , la sagesse , la pitié , la veneration du Roi pour la Religion , sa magnanimité & sa fermeté inébranlable : toutes ces sublimes qualitez se rencontroient dans l'Auguste Prince que je regrette. De pareils avantages le dispoisoient chaque jour à ce qu'il sçavoit pouvoir arriver à tout moment. Avec un assemblage de tant de vertus , l'homme espere & ne peut être surpris ; *Nascentes morimur finisque ab operibus pendet : La mort commence avec nôtre vie ; nos bonnes œuvres seules la rendent précieuse à Dieu.* Le fruit glorieux que Monseigneur a recüeilli de tout ce qu'il avoit amassé , lui fait voir à présent sans voile l'inutilité & le vague de ce que nous admirons : pendant que vous & moi Monsieur , le pleurons , il jouït d'une félicité que Dieu lui a fait goûter prématurément , par l'activité de sa misericorde , à récompenser la fidélité du Prince le plus débonnaire qui fût jamais. Il avoit , comme David , cette éminente qualité ; qualité si agréable à Dieu , que l'écriture ne cesse de la rapporter , étant selon son cœur.

Le Ciel , inflexible cette fois à nos vœux ardens , nous l'a retiré , pour que nous imitions , s'il est possible dans toutes ces vertus chrétiennes & morales , Monseigneur , qui les a si excellemment pratiquées pendant le cours de sa vie : je sçais que c'est à la bonté admirable de son naturel , que cet auguste Prince devoit une partie de ces rares qualitez ; mais l'exemple toujours présent du Roi , la constante & fidelle assiduité de ce Monarque envers Dieu , cette délicatesse de cœur , qu'il possède lui seul aussi souverainement que les autres vertus qui distinguent les Rois ; tout cela avoit servi de modele pour rendre Monseigneur accompli. Dieu , sans doute , a éprouvé ce Monarque dans tout ce qui pouvoit lui arriver de plus sensible ; cette épreuve violente ne servira qu'à fortifier sa foi , & à faire éclater sa résignation envers celui qui demande & lui enleve un fils qu'il n'avoit élevé que pour lui en faire un sacrifice , à l'imitation d'Abraham : & comme l'Être souverain soutient toujours ceux qui l'implorent avec confiance , il donnera au Roi la fermeté convenable dans une si grande tribulation , & y joindra par sa bonté tous les secours si nécessaires dans la guerre présente , pour la terminer avec avantage contre tous ses ennemis. *Misericordia & veritas custodiunt Regem & roboratur clementia Thronus ejus. Le Roi n'a pour appui que la miséricorde & la pureté du culte de Dieu , la clemence & la mansuetude sont les fondemens de sa domination.*

Ce passage convient admirablement dans la situation où le Roi se trouve : celui qui conduit si souverainement toutes choses , ne

permettre

permettra pas que des Nations aussi différentes que la Religion qu'elles professent, étendent des progres qu'il n'a permis que pour nous faire souvcnir qu'il regle seul tous les événemens. Que n'ai-je, Monsieur, le talent qui me manque, pour publier avec majesté tout ce que j'ai vû & entendu du Roi? la hardiesse, (quelque juste qu'elle paroisse) devient témérité dans une occasion si délicate : ma retenue dans un sujet si élevé prouve mon cœur & ma bonne volonté, mais elle ne justifieroit pas ma foiblesse.

Dans le malheur qui vous accable, par la perte que nous venons de faire, Monsieur, n'est-il pas certain que *Rege incolumini mens omnibus una? nous obeissons aveuglement aux ordres du Roi?* Quelque penetrez que soient les François, leur amour pour le Roi redoublera, (s'il est possible :) celui qu'ils avoient voüé à Monseigneur, étant une suite de l'attachement que cette Nation fidele jure à ses Maîtres : le Roi réunira seul en lui la tendresse d'un peuple, qui étoit forcé de la partager. Je prie à ce moment avec eux que ses jours s'accroissent : nôtre bonheur en dépend, étant seul capable de reprimer l'audace des Nations orgueilleuses, qui se briseront en cherchant à nous inquiéter. Je demanderai avec instance chaque jour, (comme je l'ai toujours observé depuis le moment que ma famille & moi avons eu le bonheur d'être à son service ;) je demanderai, dis-je, avec ferveur, *Domine salvum fac Regem; Seigneur multipliez les jours du Roi.* Je m'assure que la grandeur de son courage paroîtra, s'il est possible, davantage après un accident si funeste, qui réunira seul en lui
les

les fatigues & les soins qu'il partageoit avec Monseigneur ; qu'il aura la bonté de se souvenir, que s'il doit beaucoup à une partie de lui même, qui lui vient d'être arrachée, il se doit tout entier à des millions d'hommes, qui l'honorent & le respectent comme leur Maître ; plus encore à Dieu, qui lui a confié, ce semble, la conservation de son Eglise, & de la pureté de la Religion, par le glorieux titre de *Roi Très-Chretien*, que les chefs visibles de cette même Eglise lui ont depuis si long-tems déferé.

Si saint Louïs a merité dans tout le monde le titre d'un *Saint* ? Louïs XII. celui de *Pere du peuple* ? François I. de *Restaurateur des arts & des sciences* ? & le *Remora* * de la valeur de la Maison d'Autriche ? Henri II. celui de *Prince valeureux & magnanime* ? Henri III. le caractère glorieux d'estre choisi pour remplir un Trône étranger ; celui de France, où il avoit si dignement servi ses Freres & ses Rois, étant occupé ? Henri IV. la conquête entiere d'un Royaume, qui ne le refusoit que par le deffaut essentiel de communion, si religieusement réparé de sa part, qui luy attira dans la suite, l'amour de son peuple, & dans l'Europe le surnom de *Grand* ? Louis XIII. par cette équité, qui elle même le surnomma *Juste* ?

Quels titres glorieux ne meritera & n'obtiendra pas le Roi qui regne aujourd'hui sur nous avec tant de soin ? lui en la personne duquel

* *Remora ou Remore est un petit poisson de mer, qui a la forme d'un harang, ayans des écailles & une espece de crête. On pretend qu'il a la force d'arrêter un vaisseau qui navigeroit à pleines voiles.*

Matières du tems. Juin 1711. 381
quel nous voyons réunies toutes les émi-
nentes vertus de ses augustes Ayeuls? c'est
sous son glorieux Regne que Monseigneur
s'étoit attiré le surnom de *jucundissimum*
Principem, mot si énergique, qui seul ren-
ferme le Panegirique de feu Monseigneur;
je ne connois qu'un seul Empereur qui l'ait
obtenu, (c'étoit Vespasien.)

En verité, Monsieur, il me semble que
la grandeur du Roi nôtre auguste Maître, à
laquelle il est impossible de rien ajouter, doit
être du moins bien flâtée de tant meriter par
lui-même, & de voir qu'il réuni encore par
la perte que nous venons de faire les titres
glorieux qu'il avoit eû soin de procurer par
son application au naturel heureux de Mon-
seigneur, & qu'il avoit si bien meritè pen-
dant toute sa vie.

Je pleurerai comme vous toute ma vie,
Monseigneur; je ne sçai si je serai en état
de le faire long-tems, ce sera au moins tant
que je vivrai &c.

II. A ce que nous avons dit le mois
dernier de la mort de Monseigneur le Dau-
phin, nous ajouterons qu'il avoit épousé
en 1680. Marie Anne de Baviere, sœur
de Mrs. les Electeurs de Baviere & de Co-
logne: il a eu de son mariage trois Prin-
ces, qui sont Monseigneur le Duc de Bour-
gogne, (qui a succédé au titre de *Dau-
phin de Viennois*, toujours attaché à la per-
sonne du p'us proche heritier de la Cou-
ronne de France.) Le Roi d'Espagne Phi-
lippe V. & Monseigneur le Duc de Berri.

*Circonstan-
ces sur la
mort de Mr.
le Dauphin.*

Comme le venin dont la petite verolle
étoit accompagnée corrompit le corps de
E e feu

382 *Journal Historique sur les*
feu Monfr. entrés peu de tems, on ne put pas lui rendre à Meudon les honneurs funebres dus aux personnes de son rang, par la crainte qu'on eut que le mauvais air n'altera la santé des Princes & Princesses de la Cour : son corps fut porté sans ceremonie la nuit du 16. Avril à l'Abbaye de St. Denis, & mis dans le Caveau de la Maison Royale. L'Evêque de Metz premier Aumônier du Roi, le Duc de la Tremouille premier Gentilhomme de la Chambre, le Marquis de Dreux Grand-Maître des Ceremonies, l'Abbé de Brancas Aumônier du Roi, & le Curé de Meudon, avec un détachement des Gardes du Corps accompagnerent cet Illustre mort.

Le 24. Avril on celebra un Service solemnel dans l'Eglise Metropolitaine de Paris pour le repos de l'ame de ce Prince; on en a fait de même consecutivement dans toutes les Eglises seculieres & regulieres du Diocese de Paris, & une Messe basse dans chaque Paroisse de la Campagne, où il n'y a pas assés de Prêtres pour faire un Service; le tout en vertu d'un Mandement de Mr. l'Archevêque : les autres Prelats du Royaume en suivant cet exemple ont donné de pareils ordres dans leurs Dioceses.

Mrs. de Villars & de Montesquiou commandent en Flandres.

III. Monsieur le Maréchal de Villars s'étant rendu en Flandres, a fait rassembler les Troupes, qui ont formé deux corps d'Armée, qui peuvent se joindre aisément dans un besoin : Mr. de Villars en est le Generalissime, il a pour adjoint Mr. le Maréchal de Montesquiou, & sous eux plusieurs Lieutenans Généraux & Maréchaux de Camp : au moment que nous composons

composons cet article , la droite étoit appuyée à Bouchain & la gauche à Mouchi le Preu : la plus grande partie de la Cavalerie étoit dispersée dans divers canonnemens , en attendant que les herbes fussent assez grandes pour pouvoir fourager.

IV. Mr. le Maréchal d'Harcourt est parti pour aller prendre le Commandement de l'Armée en Alsace , & Mr. le Maréchal de Berwik devoit en faire de même de celle de Dauphiné : ainsi tout se dispose à l'ouverture de la Campagne.

V. Il est survenu un différent entre Mr. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, avec Mrs. les Evêques de Luçon & de la Rochelle, qui fait beaucoup de bruit dans le Royaume : & comme ces Prelats ont leurs Partisans , chacun en parle ou suivant son zèle ou suivant sa passion : je ne suis pas d'un caractère à entreprendre de décider la querelle : mais le devoir d'Historien exige de moi d'en donner le précis , en attendant que je puisse informer le public de la manière dont la dispute sera terminée.

Mrs. de Luçon & de la Rochelle ayant fait une Ordonnance pour censurer le nouveau Testament du Pere Quesnel , cette Ordonnance fut affichée à Paris & même à la porte du Palais Archiepiscopal.

Comme Mr. le Cardinal fut averti que deux neveux des Evêques de Luçon & de la Rochelle qui étoient au Seminaire de St. Sulpice avoient fait rependre & afficher l'Ordonnance de leur oncle dans Paris, pour insulter à l'autorité & au ministère

*Départ de
Mrs. d'Harcourt & de
Berwick.*

*Différens
de Mr. le
Cardinal de
Noailles
avec Mrs.
les Evêques
de Luçon &
de la Ro-
chelle.*

384 *Journal Historique sur les*
de son Eminence; Elle envoya chercher le
Superieur du Seminaire, à qui Elle dit,
„ qu'un Seminaire étant à proprement par-
„ ler la Maison de l'Evêque, il ne conve-
„ noit pas qu'il y eût chez lui des Eccle-
„ siastiques qui se déclaroient si haute-
„ ment les promoteurs d'une pareille Or-
„ donnance: qu'il falloit les renvoyer dou-
„ cement sans aucune précipitation: mais
au moment que ces deux Ecclesiastiques
eurent connoissance de cet ordre, ils for-
tirent de St. Sulpice avec éclat, & en don-
nerent avis à leurs oncles.

Mrs. de Luçon & de la Rochelle pri-
rent de là occasion d'écrire une lettre au
Roi contre Mr. le Cardinal, dont on a
répandu un nombre de copies dans Paris:
„ ils disent entr'autres dans cette Lettre,
„ que les nouveutez en matiere de Reli-
„ gion, n'ont jamais prévalu dans les
„ États, qu'autant qu'elles ont été appuyées
„ par des Evêques puissans & redoutables
„ à leurs Confreres; que les plus grands
„ maux de l'Eglise, sous les Empereurs
„ Chrétiens, sont venus des Evêques des
„ Villes Imperiales, qui abusoient de l'au-
„ torité que leur place leur donnoit: un
„ peu plus bas, se plaignant au Roi de ce
„ que leurs Neveux avoient été éloignez du
„ Seminaire; ils disent, que Sa M. vient
„ de condamner une pareille conduite,
„ dans ce qu'Elle vient de faire il n'y a pas
„ long-tems, à l'égard d'un celebre Car-
„ dinal.

C'est Mr. le Cardinal de Bouillon dont
ces Prélats veulent parler, parce que le
frere ni les neveux de cette Eminence n'ont
pas

pas été compris dans la disgrâce qu'Elle s'est attirée.

A peine cette Lettre fut-elle renduë publique, que le Chapitre de Nôtre-Dame de Paris alla en corps trouver Mr. le Cardinal de Noailles ; les Curez des Paroiffes, les Superieurs de plusieurs Maisons Religieuses, & en particulier la Maison de Navarre, dont ce Cardinal est Superieur, en ont fait la même chose : ils prétendent que la Lettre de Mrs. de Luçon & de la Rochelle est injurieuse à tout le Clergé de Paris, parce, disent-ils, qu'on ne scauroit flétrir leur Archevêque sans les insulter eux mêmes : ils ont suppliés Son Eminence que sa pieté ne l'empêchât point d'exiger une reparation prompte & suffisante.

Ces Messieurs disent, qu'ils ne recon-
noissent point leur Archevêque sous le
portrait que Mrs. de Luçon & de la
Rochelle en ont fait : que sa douceur &
sa moderation ne le feront jamais regarder
comme un homme bien redoutable
à ses Confreres : que son zèle pour la foy
de l'Eglise ne permet pas qu'on le com-
pare aux Eusebes de Nicomedie, aux
Nestorius, Diocore, Photius, & autres
Héresiarques, que l'Eglise regarde com-
me des monstres : qu'on ne peut trop
louïer la moderation que le Roi a fait
paroître à l'occasion de la Famille de
Mr. le Cardinal de Bouillon, mais Mrs.
de Luçon & de la Rochelle n'ont pas
fait attention que Mr. le Duc de Bouil-
lon, Mr. l'Abbé d'Auvergne & les au-
tres Seigneurs de cette Famille n'avoient
eu aucune part, à la conduite peu regu-

386 *Journal Historique sur les*
» liere de ce Cardinal , qu'i's avoient été
» les premiers à le condamner & en avoient
» donné des assurances à Sa M. au lieu
» que les neveux des deux Prélats en ques-
» tion avoient toute la part au procédé de
» leurs oncles &c.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé en SUISSE
depuis le mois dernier.*

*Suite des
procedures
contre Tho-
mas Masner
sur l'enleve-
ment de Mr.
le Grand
Prieur de
Vendôme.*

I. **C**ontinuant d'informer le public de tout ce qui a du rapport à l'enlèvement de Mr. de Vendôme Grand Prieur de France, & au châtiment que les Suisses ont jugé à propos de prononcer contre le Sr. Thomas Masner ; nous joindrons ici le banissement que la Chancellerie de Sarganz fit publier le ^{26. Mars} 6. Avril 1711. A la suite de cette pièce nous en mettrons une autre qui n'est pas moins interessante , c'est le résultat du dernier Congrez de Coire, tenu aux dépens de l'Empereur le ^{29. Mars} 9. Avril de la même année.

Banissement de Thomas Masner.

Soit notoire & manifeste à un chacun par ces presentes , que puisque Thomas Masner Conseiller à Coire , à present Bailly de Mayenfeld , a eu la hardiesse de commettre certaines violences pendant la nuit à Ragatz , ayant avec lui des gens à cheval , sur la fin du mois de Juin de l'année dernière 1710. ce qui auroit causé du trouble ; ledit Masner a été cité , suivant l'ordre , pour répondre , & condamné

condamné par contumace à une somme d'argent ; il n'a pas seulement refusé de payer, mais aussi dénié les moyens de l'appellation, ayant compliqué ladite violente action au mois d'Octobre suivant, par une beaucoup plus grande & très punissable, en conduisant à force ouverte & à mains armées, en bas le Rhin, par la juridiction des sept LL. Cantons Cofseigneurs de Sargantz. Son A. Mr. le Grand Prieur de France prisonnier, le repos public de la Patrie & la Jurisdiction incontestable des susdits Cantons Cofseigneurs, ayant été troublés malicieusement d'une manière inouïe par des particuliers.

Et Comme il a été cité de nouveau perremptoirement, il n'a non seulement pas voulu comparoître devant le Tribunal du dit Baillage de Sargantz comme il devoit mais dans la suite a osé hardiment entreprendre de disputer la juridiction desdits Cantons, pour desunir les deux L. L. Estats l'un contre l'autre : En consideration des susdites transgressions & des plus grandes consequences qui en pouroient refoudre, si on ne les punissoit point exemplairement ; mes Benins Seigneurs & Superieurs, les Avoyers, Landamans, & Conseillers de la plupart des L. L. Cantons, Gouvernans le pais de Sargantz, à sçavoir Lucerne, Vry, Schuitz, Undervald ; au dessus & au dessous des Bois, Zug & Glaris Catholique ; ont imposé le Banissement, pour châtiment, au temeraire & violent transgresseur Thomas Masner, comme une punition bien meritée ; après avoir ordonné, que tant sa personne que ses biens, soient livrés au souverain Magistrat, par tout où on le pourra trouver
dans

388 *Journal Historique sur les*
 dans ladite Jurisdiction , & ensuite on a
 mis sa teste à prix de cent ducats : A ces
 fins , ordonne le Seigneur Beat Jacob Leü,
 ancien Landame & Conseiller du Louïable
 Canton d'Undervald , present Bailly de
 Sargantz par un fort Commandement , à
 tous & un chacun Officiers , Justiciers , Ju-
 rés , habitans , & autres appartenans audit
 Comté en général , que chacun , par son ser-
 ment , doit prêter main forte pour se saisir
 dudit Thomas Masner ou de ses biens , dans
 tous les lieux où on le pourra trouver dans
 ce pais , & les livrer entre les mains du
 Magistrat ; avec promesse que celuy ou
 ceux qui livreront sa personne ou sa teste ,
 le susdit Seigr. Bailly leur remettra & de-
 livrera les cent ducats ; mais au contraire
 tous ceux qui dans ce pais le taïront à
 dessein , ou ses effets , ou qui ne contri-
 bueroient pas à les saisir lors que l'occasion
 s'en présentera , seront punis suivant leur
 merite ; le tout afin qu'on sache comme on
 doit se comporter *Fait le* ^{26. Mars} _{6. Avril.} 1711.

CHANCELERIE DE SARGANTZ.

Abscheid ou Resultat du dernier Congrez
tenu à Coire eux dépens de l'Empereur le
^{29. Mars} _{9. Avril} 1711.

Nous vous devons faire sçavoir hono-
 rables Juges & Communes, que son E.
 Mr. l'Envoyé Imperial Baron de Greuth nous
 a demandé , par une Lettre qu'il nous adressa
 il y a deux jours, de tenir un congrez à la
 hâte à ses frais , à cause de l'importance de
 l'affaire , ce que nous luy avons accordé
 d'autant plus facilement nonobstant les em-
 pêchemens

pêchemens raisonnables des Saintes Festes de Pâques, & de la conferance ordonnée au $\frac{4}{15}$.

Avril par le dernier Congrez que nous estions dans l'esperance qu'il nous proposeroit des choses importantes qui donneroient de la joye & de la satisfaction à nôtre Estat, & en particulier à l'égard de l'élargissement de son A. M. le Grand Prieur tant de fois recherché; nous vous remettons honorables Juges & Communes à y bien reflechir & prendre à cœur, si cela se trouve en effet dans ces deux memoires qu'il nous a envoyé, étant en personne ici, & que nous vous envoyons comme il les a fait imprimer lui même, à cause que nous n'avons pu par nous mêmes comprendre par ces memoires, non plus que par le premier qu'il nous a aussi adressé, qu'il y eût du rapport à la matiere en question & au bien de nôtre Etat; mais bien au contraire nous sommes contraints de voir avec un étonnement bien fondé, que ce n'étoit la plupart qu'une repetition de ce qu'il nous a imputé, & qui nous est sensible, sans preuve, par lesquels le procedé du dernier Congrez, comme aussi celui des honnêtes Patriotes en particulier est extrêmement blâmé.

Nous n'avons pas voulu entrer avec le susdit Envoyé dans une ample réfutation, étant une chose inutile, mais seulement avec peu de mots, nous en remettre à vous honorables Juges & Communes, & à vôtre prudente & juste reflexion, de bien prendre à cœur où l'on est devenu avec la Souveraineté de nôtre Etat libre, si le procedé & les Decrets des Congrez, & des Presidens de la chere Patrie, dont ils n'ont à rendre compte qu'à

300 *Journal Historique sur les*
qu'à Dieu & à vous , viennent d'être ainsi
doulouteusement menacés , censurés & of-
fensés des Ministres étrangers ; ainsi rien ne
vous doit tenir plus profondement au cœur,
que de soutenir & proteger fortement vos
propres droits, vôtre liberté, souveraineté &
loix fondamentales , aussibien que vos Prési-
dens, desquels vous devez prendre la deffen-
se en main , en les faisant jouir dans toutes
les occasions de vôtre protection , pour les
deffendre de toutes les menaces & de tous
les pieges qu'on leur tend.

Il est très sensible & douloureux , suivant
qu'on apprend , que M. le Bailli Masner dé-
puis le dernier Congrez , ait entrepris de re-
prendre sur les Communes des manifestes
séditieux contre leur honneur , les ayant fait
imprimer malgré les deffenses ; les choses
sont allées si loin que si les honorables Com-
munes, comme ayant la force en main , ne
veulent pas employer les moyens nécessaires
& y pourvoir , pas un honnête homme ne
voudra plus se mêler de cette affaire.

Pour plusieurs sortes de considerations &
pour avoir un éclaircissement , nous avons
remis le Congrez du $\frac{4.}{15.}$ au $\frac{13.}{29.}$ du courant ;
auquel tems nous vous attendre vos sen-
timens & pluralitez.

Mr. Manning Secretaire d'Angleterre a
donné une Lettre qui vous est aussi adressée ,
laquelle vous recevrez aussi ci joint : nous
vous recommandons &c. le ²⁹ Mars. 1711.
_{9. Avril.}
LES CHEFS des U. L. COMMUNES assem-
blés à Coire.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **L**y a très-long tems que l'Allemagne ne s'étoit pas vûë dans la scituation où la mort subite & inopinée de l'Empereur Joseph, (dont nous parlerons dans un autre article,) vient de la mettre : la politique de ses Prédecesseurs les portoit à faire élire un Roi des Romains pendant leur vivant, afin de perpetuer la Couronne Imperiale dans leur auguste Maison : celui-ci n'ayant pas eu cette précaution, & ne s'étant appliqué depuis son avènement au Trône Imperial, qu'à seconder les projets des Cours d'Angleterre & de la Haye, il a négligé les interêts de sa propre Maison ; car il est à craindre que l'Archiduc Charles son frere, occupé à suivre les conseils de ses Alliez, bien loin de dépouïller Philippe V. de la Couronne d'Espagne, il ne perde lui-même, par son éloignement partie des Etats Héritaires, & ne trouve à son retour en Allemagne de grands obstacles à être élu Empereur.

Quoi qu'il en soit, l'Empire étant vacant, n'ayant ni Empereur ni Roi des Romains ; le Corps Germanique a occasion de rentrer dans ses anciens privilèges, libertez & prérogatives, y ayant peu de Membres de cette fameuse République, qui puissent se venter de les avoir conservez en entier ; les differens Empereurs depuis

Trône Imperial vacant.

L'Empire rentre dans ses droits.

392 *Journal Historique sur les*
puis plus d'un siecle y ayant donné atteinte de tems à autre.

Comme une infinité de gens ignorent les Constitutions de l'Empire, & que l'interregne va attirer l'attention de toute l'Europe sur l'Allemagne, on ne sera pas fâché de trouver ici quelques remarques tirées de l'histoire de l'Empire & de la Bulle d'Or, sur ce qui doit s'observer pour la Regence pendant le Siege vaquant, & pour l'élection d'un nouveau Empereur.

Les Electeurs de Baviere & de Saxe sont administrateurs de l'Empire pendant que le Trône est vaquant.

II. Pendant l'interregne, c'est à-dire, lorsqu'il arrive comme aujourd'hui, qu'il n'y a ni Empereur ni Roi des Romains, la Bulle d'Or article V. a ordonné, „ que „ l'Electeur de Baviere Comte Palatin du „ Rhin, en qualité de Provisur & Vicair „ de l'Empire, dans les parties du Rhin „ & de Swabe, la Jurisdiction de Franco- „ nie &c. aura le Gouvernement & admini- „ stration, nommera aux Benefices de „ nomination Imperiales; recevra les reve- „ nus de l'Empire, donnera l'investiture „ des Fiefs, recevra les foi & hommage, „ le tout au nom du St. Empire; à con- „ dition toutefois qu'il ne pourra aliéner „ ni engager pendant son administration „ aucune chose appartenant à l'Empire.

Le même pouvoir & aux mêmes conditions est accordé à l'Electeur Duc de Saxe dans les Provinces de l'Empire où le droit Saxon est observé.

Droit de Mr. de Baviere confirmé par la

III. Ce droit & toutes les prérogatives de l'Electorat furent confirmées & absolument annexées à la Maison de Baviere, par le fameux Traité de Paix, signé à Munster en Westfaïe le 24. Octobre 1648. en voici

voici les propres termes.

„ Quant à ce qui regarde la Maison de
„ Baviere, la dignité Electorale que les
„ Electeurs Palatins ont ci-devant eu, avec
„ tous les Regales, Offices, Précedences,
„ armes & droits quels qu'ils soient, ap-
„ partenans à cette dignité, sans en ex-
„ cepter aucun; comme aussi le haut Pa-
„ latinat & le Comté de Champ, avec tou-
„ tes leurs appartenances, Regales &
„ droits, quels qu'ils soient, demeureront
„ comme par le passé, à Maximilien
„ Comte Palatin du Rhin Duc de Baviere,
„ à ses enfans & à toute la Ligne Guil-
„ lelmine tant qu'il y aura des mâles.

La Maison Palatine de la branche Ro-
dolphine, fut indemnisée par le même
Traité de Munster, tant sur ses préten-
tions à l'égard de l'Electorat de Baviere,
que sur le haut Palatinat & Comté de
Champ: car on érigea en faveur de cette
branche un huitième Electorat, pour Char-
les Louïs Comte Palatin & ses descendans:
l'Empereur s'engagea de lui payer 400.
mille écus pour l'apanage de ses freres,
vingt mille écus pour partie du dotiaire de
sa mere, & dix mille écus à chacune de ses
sœurs: on lui donna encore des Fiefs & plu-
sieurs autres avantages dans les Provinces de
l'Empire dont il prit possession en vertu de
sa nouvelle dignité Electorale; au moyen
„ de quoi l'Electeur Charles Louïs Com-
„ te Palatin & ses freres, tant en leur nom
„ qu'en celui de leurs descendans, renon-
„ cerent à toutes leurs prétentions sur le
„ haut Palatinat, pour tout le tems qu'il
„ resteroit des legitimes heritiers mâles de

*Paix de
Westphalie.*

*L'Electeur
Palatin dé-
dommagé de
ses préten-
tions sur le
haut Pala-
tinat.*

„ la

Ces sommes que l'Empereur s'engagea de donner au nouvel Electeur, ne procederent pas d'un effet de sa liberalité; car il en fut amplement dédommagé par l'Electeur de Baviere, puis qu'en cette consideration il quitta à l'Empereur Ferdinand II. & à tous les Princes ses successeurs, une somme de treize millions, qui lui étoient dûs & hypothéquez sur la haute Autriche: voici comme il en est parlé dans le Traité de Munster.

„ Au moyen de quoi le Seigneur Ele-
 „ ctur de Baviere renonce entierement
 „ pour lui & pour ses successeurs, à la det-
 „ te de treize millions, & à toutes ses au-
 „ tres prétentions sur la haute Autriche;
 „ incontinent après la publication de la
 „ Paix, ledit Seigneur Electeur de Baviere
 „ donnera à Sa Majesté Imperiale tous
 „ les Actes & Arrêts obtenus, (pour preuve,
 „ fondement & sureté de ses prétenti-
 „ ons,) pour être cassez & annullez.

IV. Par ce que nous venons de rapporter, (qui a été extrait de la Bulle d'Or & du fameux Traité de Westfalie, qui sont comme deux principaux pivots sur lesquels roulent les Loix & Constitutions de l'Empire,) on reconnoit le droit incontestable de l'Electeur de Baviere, tant sur le haut Palatinat que sur les prérogatives annexées à son Electorat depuis l'art 1356. qui furent confirmez en 1648. au moyen de treize millions qu'il en coûta à la Maison de Baviere, pour indemniser celle de Palatin du Rhin: mais comme nous apprenons, que Son Altesse Electo-
 cale

rale Palatine veut se prévaloir de la donation que l'Empereur lui fit le 23. Juin 1708. du haut Palatinat de Baviere & des prérogatives de cet Electorat, sous prétexte que le Duc de Baviere est au ban de l'Empire; que d'ailleurs je n'ignore pas, que des gens prévenus ou mal informez, ont cru que Mrs. de Baviere & de Cologne étoient prescrits & déchus de tous leurs droits, parce que l'Empereur s'étoit emparé de leurs Etats; il me paroît que cette metiere est assés interessante pour en donner un éclaircissement aux Lecteurs qui n'ont pas sous leurs yeux ce que nous en avons déjà dit dans les Tomes V. VI. & IX. de ce Journal.

*Prétentions
injustes de
l'Electeur
Palatin.*

V. L'Empereur n'a pas eu plus de droit de disposer du haut Palatinat de Baviere, que de ravir Comachio au Pape, vendre la Mirandole au Duc de Modene, & donner le Monferat au Duc de Savoye: c'est le Conseil Aulique de l'Empereur qui a fait ces injustices, l'Empire n'y a jamais donné les mains, il y a même des protestations faites en pleine Diette, qui mettent les Princes interessez en état de reclamer les biens qui leur appartiennent legitiment.

*L'Empereur
a disposé in-
justement de
plusieurs
Etats.*

VI. La procedure du Conseil Aulique n'a point rendu criminels Mrs. de Baviere & de Cologne envers l'Empire, dont ils n'ont jamais été ennemis: S. A. E. de Baviere a allegué les raisons qu'elle eut de prendre des engagements avec les Couronnes de France & d'Espagne, dans son Manifeste que nous avons inseré en entier au Tome II. de nos Journaux:

*Mr. de Ba-
viere &
tous les
Princes de
l'Empire
peuvent fai-
re des Alli-
ances étran-
geres.*

Elle

Elle n'a fait que suivre la liberté dont tous les Princes de l'Empire ont jouï, & qui leur a été confirmée par le huitième Article du Traité de Westfalie le 24. Octobre 1648. qui porte expressément.

„ Que tous & chacuns les Electeurs,
 „ Princes & Etats de l'Empire Romain,
 „ sont réellement rétablis & confirmez
 „ dans leurs anciens droits, privileges,
 „ libertez & prérogatives, nommément de
 „ faire la guerre ou la paix, construire des
 „ Forteresses dans leurs Etats, de faire
 „ entr'eux & avec les Puissances étrangères
 „ telles alliances qu'ils trouveront leur
 „ convenir, pourvû néanmoins que ces
 „ alliances ne soient point contre l'Em-
 „ pire &c.

Chacun sçait que la guerre d'aujourd'hui n'a eu pour principe que la succession de la Monarchie d'Espagne, qu'un Prince de la Maison d'Autriche a voulu disputer à un Prince de France neveu de Mr. de Baviere : en 1701. au mois d'Août S. A. E. de Baviere signa un Traité de Confédération avec l'Electeur de Mayance, comme Directeur du Cercle du bas Rhin, dans lequel entrèrent les Cercles de Franconie & de Suabe &c. Ce Traité avoit pour objet la neutralité & le maintient de la tranquillité de l'Allemagne : l'année d'après l'Empereur Leopold, qui étoit pour lors sur le Trône, détacha de cette Alliance la plupart de ceux qui l'avoient signée, les uns par promesse, les autres par menaces : Mr. de Baviere après avoir représenté que cette querelle ne devoit point
 regarder

regarder l'Empire, (qui n'avoit ni droit ni prétention sur l'Espagne,) déclara que suivant les droits attachez à sa Souveraineté, il vouloit garder la neutralité pour ses Etats : mais Sa M. I. lui ayant déclaré la guerre, il se vit obligé de prendre les armes pour se deffendre.

Il seroit inutile de rapporter ici tout ce qui se passa dans cette guerre : il suffit de dire qu'après la perte de la Bataille d'Hochstedt en 1704. Madame de Baviere en l'absence de l'Electeur son Epoux, signa un Traité avec l'Empereur, qui fut exécuté de bonne foi par les Bavaois, & très-mal suivi par les Impériaux, qui s'emparèrent des Etats de Baviere, priverent cette Princesse de la liberté de rester dans sa Ville Capitale avec sa Famille, (c'étoit une des conditions du Traité ;) mais encore Elle eut le chagrin de se voir arracher ses Enfants, qui furent menez en Carinthie comme prisonniers ; l'aîné n'avoit que sept ans, & le cadet étoit encore au berceau : cette Illustre Famille consistoit en huit Princes & une Princesse ; mais dès la premiere année de leur esclavage il en mourut deux entre les mains des Imperiaux. Je ne sçai si tous les autres sont encore en vie.

VII. Au mois de Mai 1706. l'Empereur Joseph fit publier à Vienne la Sentence renduë dans son Conseil Aulique, par laquelle les Electeurs de Baviere & de Cologne furent déclarez felons & mis au Ban de l'Empire.

Cette Sentence est nulle d'elle-même, tant par le défaut de formalité, que pour avoir été renduë par des Juges incompetans,

*Traitement
injuste fait
aux Princes
ses Enfants.*

*Mrs. de Ba-
viere & de
Cologne mis
au Ban de
l'Empire.*

*Cette pro-
cedure est*

nulle &
pourquoi.

398 *Journal Historique sur les*
tans, qui n'ont nulle juridiction sur la
souveraineté des Membres de l'illustre
Corps Germanique.

*Protestation
des Princes
de l'Empire
contre cette
procédure.*

Le 15. Janvier 1707. plusieurs Députez
du College des Princes , sur les ordres
qu'ils reçurent de leurs Maîtres , mirent
entre les mains du Commissaire de l'Em-
pereur un résultat pris entr'eux , contenant
» une protestation de nullité de ce qu'au
» préjudice des Loix de l'Empire , du
» Traité de Westfalie , du Résultat de
» l'Empire arrêté en 1654. & même de
» la Capitulation jurée par Sa M. I. lors
» de son élection à la Couronne Romaine,
» le Conseil de l'Empereur s'étoit in-
» justement attribué le pouvoir de mettre
» au Ban de l'Empire les Electeurs de
» Baviere & de Cologne , sans la con-
» noissance , la participation ni le consen-
» tement des Etats de l'Empire assemblez
» en Diette libre: ils prient en même tems
» l'Empereur d'annuller & casser cette in-
» juste Sentence , & de ne point permet-
» tre à son Conseil de mettre à l'avenir
» aucun Membre de l'Empire au Ban ,
» sans la participation du Corps Germani-
» que. Ils donnerent une pareille copie
» aux Présidens & Directeurs de chacun
» des trois Colleges.
» Parmi les Députez qui signerent ce
» Résultat, il y avoit ceux du Roi de Suede
» comme Duc de Brene : ceux des Ducs
» de Saxe-Gotha, de Weymar , Wolfem-
» butel, de Wirtemberg , de Mecklem-
» bourg, de Hesse Cassel, & plusieurs au-
» tres.

Voici en abrégé ce qui doit s'observer
pout

pour mettre un Prince au Ban de l'Empire, ce qui n'a point été suivi dans celui des deux Electeurs, non plus qu'à l'égard du Duc de Mantouë & du Duc de la Mirandole.

Les Loix veulent, que dans ces sortes d'occasions, le Prince accusé de felonie ou d'autres prévarications aux Statuts de l'Empire ; doit d'abord être citté dans une Diète générale & libre, composée des trois Colleges, qui sont celui des Electeurs, celui des Princes, & celui des Villes Imperiales : qu'on lui donne des saufconduits pour y comparoître en personne ou par ses Ambassadeurs, pour répondre aux accusations qu'on lui fera : s'il fait défaut les cittations seront renouvelées & multipliées jusques à trois fois, mettant un intervalle entre chacune, qui ne sera pas moindre que le terme d'un mois. Que les raisons & defenses produites par les accusez, seront examinées impartialement dans les trois Colleges : si elles se trouvent justes, on les déchargera de l'accusation & leur accusateur sera condamné à une réparation convenable : si au contraire l'accusé est jugé coupable, on le sommerà à trois différentes fois de reparer le tort & satisfaire à ses obligations dans un délai convenable, qui ne peut être moins court que de trois mois. Si tous ces termes expirez le Délinquant n'obéit pas, les trois Colleges assemblez dresseront le Decret de Ban de l'Empire, & le feront publier au nom de l'Empereur & de l'Empire:

Formalistes
qu'il faut
observer
pour mettre
un Prince
au Ban de
l'Empire.

Après ce que nous venons de rapporter très-exactement, on laisse aux Lecteurs la liberté de juger si Mr. de Baviere n'a pas le même droit qu'il avoit avant que la Bataille d'Hochstedt eût mis les affaires en décadence, & si tous les réfultats du Conseil de Vienne peuvent le priver ni de ses Etats, ni des prérogatives de son Electorat : on est persuadé que la Diette de l'Empire cassera toutes les Sentences, alienations & donations faites par la Cour de Vienne, qui sont contraires aux privileges du Corps Germanique : cette opinion est fondée sur le troisieme article de la Bulle d'Or, qui porte en termes exprés.

*La Bulle
d'Or revo-
que les dons
qui seroient
faits au pré-
judice des
Electeurs.*

„ Statuons & déclarons par nôtre pre-
„ sent Edit Imperial, perpetual & irrevoc-
„ cable, que tous les privileges, lettres de
„ concession, & autres dons que nous ou
„ nos Successeurs Empereurs & Rois des
„ Romains pourrions à l'avenir accorder à
„ qui que ce soit & de quelque état pré-
„ minance & condition qu'il soit, qui pou-
„ roit préjudicier aux libertez, jurisdic-
„ tions, droits, honneurs & Seigneuries
„ des Princes Electeurs du St. Empire,
„ ni d'aucuns d'eux, Nous avons de nôtre
„ certaine science, pleine puissance & au-
„ torité Imperiale, revoqué & cassé, re-
„ voquons, cassons & tenons pour revo-
„ qué & cassé par ces presentes tous dons
„ & concessions faits & à faire, préjudi-
„ ciables ausdits Seigneurs Princes Elec-
„ teurs.

VIII. Voyons présentement quelles sont les formalitez qui doivent s'observer pour parvenir

Matières du tems. Juin 1711. 401
parvenir à l'élection d'un Empereur ou
Roi des Romains.

*Extrait de la Bulle d'Or en ce qui concerne
l'Élection des Empereurs.*

Lorsque que la nouvelle certaine de la mort de l'Empereur sera arrivée dans le Diocèse de Mayence, l'Archevêque Electeur de Mayence, Archichancelier d'Allemagne, dans l'espace d'un mois à compter du jour qu'il en aura eu avis, écrira des Lettres Patentes à tous les Electeurs pour leur communiquer cette mort & les inviter de se rendre en personne, ou par Ambassadeurs, munis de leur pouvoir, dans la Ville de Francfort sur le Mein, dans l'espace de trois mois à compter du jour qu'il désignera; lesquelles Lettres Patentes seront envoyées à chaque Electeur par des Couriers exprés.

*Extrait de
la Bulle d'Or
pour l'Élec-
tion Imperi-
ale.*

L'Article premier de cette Bulle, ou Constitution Imperiale, ordonne & regle la manière dont les Electeurs auront libre passage avec leur suite dans les Etats des autres Princes qu'ils seront obligez de traverser pour se rendre au lieu de l'élection. Qu'aucun Prince ne pourra s'opposer au passage des Electeurs, quand même ils auroient guerre, différent ou inimitié avec l'un ou plusieurs des Electeurs. Au contraire tous les Princes, Villes, Bourgeois & Communautéz sont tenus & obligez de conduire & escorter le Prince Electeur, soit en allant ou revenant du lieu de l'élection, sous peine pour les contrevenans du crime de parjure, de privation de tous les Fiefs qu'ils possèdent dans l'Empire, de même que de toutes leurs au-

*Suresé pour
les Electeurs
qui iront
faire l'élec-
tion.*

tres possessions, privileges &c. étant dès à present comme pour lors déclarez proscriés & mis au Ban de l'Empire, le cas arrivant.

Si l'Archevêque de Mayence obmettoit ou negligeroit de convoquer les Princes Electeurs, iceux pourront de leur propre mouvement, sans être appellez, par la fidelité qu'ils doivent au St. Empire se rendre à Francfort, pour proceder à l'élection d'un Roi des Romains futur Empereur.

Chaque Electeur, ou ses Ambassadeurs, ne pourront entrer dans Francfort qu'avec une suite de deux cens Chevaux, parmi lesquels il ne pourra y avoir que cinquante Cavaliers armez.

Les Magistrats & Bourgeois de Francfort sont obligez de proteger & deffendre avec soin, fidelité & vigilance tous les Princes Electeurs en général, & chacun d'eux en particulier, ainsi que les gens de leur suite, à peine d'être privez des droits, libertez & indults accordez à eux & à leur Ville par les Empereurs & par l'Empire &c.

Pendant le tems de l'élection, il ne pourra entrer aucun étranger dans la Ville; & si avant l'arrivée des Electeurs, il y en avoit quelqu'un, les Magistrats les en feront sortir.

Le jour que commencera l'assemblée des Electeurs, ils se rendront tous à l'Eglise St. Batthelemy, où l'on celebrera une grande Messe du St. Esprit. Après la Messe les Electeurs presens, ou leurs Plenipotenciaires prêteront le serment ordinaire sur les saints Evangiles: voici le formulaire inseré dans la Bulle d'Or.

LE N. . . Prince Electeur, jure sur ces saints Serment des
 Evangiles, ici mis devant moi, par la foi Electeurs
 avec laquelle je suis obligé à Dieu & au St. avant l'E-
 Empire Romain, que selon tout mon discernement
 ment & jugement, avec l'aide de Dieu, je
 veux élire un Chef temporel au Peuple Chré-
 zien, c'est à dire, un Roi des Romains futur
 Empereur, qui soit digne de l'être, autant que
 par mon discernement & mon jugement je le
 pourai connoître; & sur la même foi je don-
 nerai ma voix & mon suffrage en ladite élec-
 tion, sans aucun patte ni esperance d'intérêt,
 de recompense ou de promesse, ou d'aucune
 chose semblable, de quelque maniere qu'elle
 puisse être appelée. Ainsi Dieu m'aide & sous
 les Saints.

Les Electeurs, ou leurs Ambassadeurs, s'ils
 sont absens, peuvent se donner leur voix à
 eux-mêmes, lorsqu'ils voyent qu'elle leur
 est nécessaire pour avoir la pluralité. Cette
 élection doit se faire dans l'espace de trente
 jours, à compter du jour que les Electeurs
 auront commencé de s'assembler & de prêter
 le serment: si ce terme expiré l'élection n'est
 pas faite, la Bulle d'Or ordonne, qu'on ne
 donnera aux Electeurs pour leur nourriture
 que du pain & de l'eau, sans qu'il leur soit
 permis de sortir de la Ville avant que l'éle-
 ction soit achevée.

*Terme fixé
 pour l'élec-
 tion.*

C'est à l'Electeur de Mayence à recueillir
 les voix des autres Electeurs, qui la donne-
 ront dans l'ordre suivant: l'Electeur de Tre-
 ves donnera la premiere, l'Electeur de Co-
 logne la seconde, le Roi de Boheme la troi-
 sième, l'Electeur de Baviere la quatrième,
 celui

*Rang des
 voix des E-
 lecteurs.*

404 *Journal Historique sur les*
celui de Saxe la cinquième, celui de Bran-
debourg la sixième, l'Electeur Palatin la sep-
tième; ensuite le Corps des Electeurs deman-
deront à celui de Mayence de déclarer à qui
il donne la sienne, & celui qui aura eu la
pluralité sera proclamé Roi des Romains &
Empereur de la Chrétienté.

*Mr. d'Han-
nover n'est
point recon-
nu Electeur.*

IX. Nous n'avons point compris au
nombre des Electeurs Mr. le Duc d'Han-
nover, quoi que feu l'Empereur Leopold
lui ait donné ce titre, parce qu'il n'a pas
été reconnu en cette qualité dans le College
des Electeurs; le Corps de l'Empire ayant
toujours soutenu que les Empereurs n'ont
pas le droit d'augmenter le nombre des
Electeurs, si ce n'est de l'avis & consente-
ment des trois Colleges, ainsi que cela se
pratique en 1648. à l'égard du huitième
Electorat érigé en faveur de l'Electeur Pa-
latin; ce fut même à condition que cette
Dignité de huitième Electeur demeureroit
éteinte au cas que les mâles d'une des deux
branches de cette Maison vinssent à man-
quer; sçavoir, la *Rodolphine*, d'où les Prin-
ces Palatins sont issus, & la *Guillelmine*,
qui est la Maison de Baviere; alors les deux
Electorats n'en doivent former qu'un.

Voilà les remarques que nous avons crû
devoir donner aux Lecteurs pour servir
d'éclaircissement sur une matiere aussi im-
portante qu'est celle qui fait aujourd'hui
toute l'attention de l'Europe.

X. Mr. le Prince Eugene de Savoye,
faisant les fonctions de Président du Con-
seil de guerre donna le neuf Avril Audien-
ce à l'Aga Turc arrivé de Constantinople

à Vienne : on imita en quelque sorte ce qui se pratique aux Audiances que le Grand Visir donne aux Ministres étrangers , de maniere que Mr. le Prince Eugene fut considéré comme le *Grand Visir* ou premier Ministre de l'Empereur d'Allemagne : il envoya querir l'Aga dans un de ses Carosses , précédé & escorté par un détachement des Gardes de la Cour.

L'Aga étant entré dans la Sale d'Audiance , qui avoit été meublée & parée pour la ceremonie , fit une profonde reverence à la Turque , il étoit précédé par un Officier Turc , qui portoit la Lettre de Creance envelopée dans du tafetas vert , les mains élevées au-dessus de sa tête : Mr. le Prince Eugene étoit assis sous un dais magnifique , ayant à ses côtez sur des sieges plus bas & de moindre étoffe quelques Membres du Conseil de guerre : l'Aga fit une seconde reverence en présentant sa Lettre , alors Mr. le Prince Eugene mit la main au chapeau pour répondre à la civilité de l'Aga , & la Lettre fut prise par le Secretaire du Conseil de guerre. L'Envoyé Turc ayant fait sa harangue , les Interprètes en donnerent l'explication ; elle contenoit en substance.

Que le Grand Visir l'avoit envoyé “ pour assurer la Cour Imperiale de la “ bonne amitié & affection de Sa Hauteſſe : “ que quoi que la Porte par l'équité & les “ bonnés raisons connuës à toute la terre , “ se soit vûe obligée de déclarer la guerre “ aux Moscovites & à leurs suppôts , Elle “ avoit néanmoins intention d'observer le “ Traité de Carlôwits , en ce qui regarde “ l'Empereur

Mr. le Prince Eugene fait le Grand Visir d'Allemagne.

Donne Audiance à l'Aga Turc.

Harangue de cet Aga.

„ l'Empereur d'Allemagne, les Républi-
 „ ques de Pologne & de Venise; qu'ainsi
 „ le Grand Visir esperoit & souhaitoit,
 „ que les Commandans & Gouverneurs
 „ des Places frontieres des deux Empires
 „ en soient informez; afin qu'ils ne pren-
 „ nent pas des ombrages mal fondez, (&
 „ qui pourroient alterer cette bonne in-
 „ telligence) de l'armement & des mou-
 „ vemens des Armées Ottomanes, sur
 „ l'assurance qu'il donneroit, qu'elles
 „ avoient ordre de ne rien entreprendre
 „ sur les terres de l'obéissance de l'Empe-
 „ reur d'Allemagne.

Le Prince Eugene remercia l'Aga, & en
 sa personne le Grand Visir, & lui ayant
 donné des assurances d'une pareille amitié
 & bonne volonté, de la part de l'Empe-
 reur son Maître envers Sa Hauteffe, le fit
 reconduire dans son logement avec les mê-
 mes ceremonies.

*Accommo-
 dement
 avec les
 Hongrois
 absolument
 rompu.*

XI. Quoi qu'on n'ait pas encore pû ap-
 prendre de quelle maniere les Hongrois
 auront reçu la nouvelle de la mort de
 l'Empereur, on a sçu par un Courier ar-
 rivé à Vienne quelques jours auparavant,
 que les Conferances qu'on tenoit à Deb-
 rezin au sujet d'un accommodement avec les
 Confederez, étans dévenuës infructueuses
 par la fermeté avec laquelle les Chefs de
 la Confederation ont soutenu; que pour
 „ préliminaires Sa M. I. devoit casser &
 „ annuler tout ce qui s'étoit fait à la Diet-
 „ te de Presbourg en 1687. Tous les Dé-
 „ crets émanez de la Cour de Vienne
 „ ayans rapport aux affaires d'Hongrie
 „ rétablir les anciennes loix du Royaume;

21 les libertez & les privileges de la Na-
21 tion ; qu'après cela , Sa M. I. déclarât
21 quelles suretez on donneroit à la No-
21 bleffe , pour que ces conditions fussent
21 mieux exécutées à l'avenir , que ne l'ont
21 été par le passé les promesses des pré-
21 cedens Empereurs.

On a aussi été informé que le Prince Ragotzki & le Comte Berezini étoient arrivés à Mongatz , après avoir été quelques mois en Pologne : qu'ils avoient convoqué une espece de Diette ou Conseil général pour y regler les affaires communes : ils auront appris la mort de l'Empereur dans le tems de cette Assemblée : la suite des tems nous apprendra quel parti on y aura pris.

XII. Les Directeurs du Cercle du West-
falie présenterent dernièrement un mémoi-
re à la Diette de Ratisbonne , demandant
à ce que l'Evêché & Principauté de Liege
fussent privez de la voix & sceance à la
Diette de l'Empire, jusqu'à ce que cette
Principauté se soit réunie au Cercle dont
elle fit autrefois partie : on n'apprend pas
que les Etats de l'Empire aient encore
pris de resolution là dessus, ni sur les plain-
tes du Chapitre de Hildesheim contre le
Duc d'Hannover : Il ne faut pas douter
que cette Assemblée n'ait bien d'autres
griefs à examiner pendant l'interregne de
l'Empire.

*Proposition
faite à la
Diette de
l'Empire
contre la
Principauté
de Liege.*

XIII. Ce fut le 8. Avril que l'Empe-
reur commença d'être indisposé : le 9. on
reconnu que c'étoit la petite verolle ; le
10. on commença les prieres publiques
pour le retour de sa santé , qu'on a tou-
jours

*Départ du
Prince Eu-
gene de la
Cour Impé-
riale.*

jours continué avec beaucoup de zèle & de pieté: comme le venin étoit assez bien sorti, les Medccins crurent Sa M. I. hors de danger, ce qui obligea le Prince Eugene de partir le 16 Avril, pour aller se mettre à la tête de la grande Armée de Flandres; mais à quelques-lieuës en deçà de Nuremberg, un Courier dépêché par le Comte d'Herberstein, Vice Président du Conseil de guerre, le joignit & lui rendit une lettre, par laquelle on lui apprenoit la mort de l'Empereur, arrivée le lendemain de son départ: * l'invitant en même tems de retourner à Vienne pour consoler par sa présence les Imperatrices dans l'accablement de leur douleur: ou lui marquoit en même tems que l'Empereur (qui n'a point fait de testament) avoit déclaré l'Imperatrice douairiere sa mere Regente des Etats hereditaires, en lui nommant un Conseil, dont lui Prince Eugene, étoit du nombre.

*Apprend
la mort de
l'Empereur
& s'abouche
avec les Ele-
cteurs.*

Mr. le Prince Eugene renvoya le Courier, & écrivit, qu'il jugeoit à propos pour l'intérêt de la Famille Imperiale, d'aller sur le haut Rhin, prendre des mesures avec les Princes affectionnez à la Maison d'Autriche.

En effet il s'est abouché avec Messieurs les Electeurs de Mayence, Treves & Palatin: ils ont écrit de concert à l'Archiduc Charles d'Autriche, seul Prince qui reste du sang de tant d'Empereurs qui ont regné en Allemagne, pour l'inviter de venir incessamment à Vienne, où sa présence

* Voyez ci après l'Article des morts.

ſeñce étoit bien plus neceſſaire qu'en Catalogne. S'il acquieſce à cette invitation, (comme il n'en faut pas douter,) ce ſera un prétexte honorable d'abandonner le reſte de ſes conquêtes en Eſpagne, dans le tems que les ſecours qu'on lui envoyoit, le flattoient d'y rétablir le délabrement de ſes affaires.

En attendant qu'on ait pris des meſures convenables, le Prince Eugene ſe rendit ſur le Rhin; il a donné les ordres pour aſſembler inceſſamment l'Armée de l'Empire, dont il eſt Généraliſſime: pour la renforcer on a déjà rappellé les Troupes Imperiales & Palatines qui étoient en marche pour former partie de l'Armée de la prétenduë neutralité du Nord: on croit que cet événement inopiné obligera pluſieurs Princes de l'Empire à rapeller les Troupes qu'ils ont en Flandres: il eſt certain que ſi les Alliez n'envoyent aucunes troupes ſur l'Oder, le Roi Auguſte ſera dans la neceſſité de rapeller les ſiennés du País-Bas, pour les oppoſer à l'Armée Suédoïſe qui eſt en Pomeranie.

Le Prince Eugene ſe met à la tête de l'Armée de l'Empire.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

I. **N**OUS travaillons dans une Province ſi éloignée des frontieres des Turcs & des Moſcovites, où doit être le fort de la guerre du Nord, qu'il eſt très difficile d'être aſſez tôt informé de la verité de ce qui

qui s'y passe : comme les avis qu'on en reçoit de tems à autre, passent par le canal des ennemis du Roi de Suede, il leur est aisé de diminuer ou d'augmenter les objets de la curiosité publique, selon l'intérêt ou la passion : dans les Relations imprimées dans les Pais étrangers, tant sur l'état des affaires du Roi de Suede en Turquie, sur celles des Confederez de Hongrie, & en dernier lieu sur la Bataille de Villaviciosa en Espagne, on s'est si fort égaré du sentier de la verité, qu'il n'est pas surprenant, que le public soubçonne d'infidélité, ce que les mêmes écrivains affectent de nous repeter depuis un mois, que *l'Armée du Kam des Tartares a été taillée en pièces, son fils tué, ses Généraux faits prisonniers* ; tout ce'a s'est débité avec tant de confusion, que quoi qu'on nous assure que cette nouvelle est venuë par des exprés, on n'a marqué ni le jour, ni le lieu, ni les autres circonstances d'une Bataille si considérable : d'abord on a dit que c'étoit l'Armée Moscovite qui avoit battu & mis en déroute les Tartares ; peu après on débita que c'étoit les seuls Cosaques, qui ayans attiré dans l'Ukraine les Tartares, sous prétexte de les favoriser dans le dessein qu'ils avoient de secoüer le joug du Czard, ils avoient sur cette bonne foi surpris l'Armée du Kam, l'avoient taillée en pièces & culbuté dans le Boristhene tout ce qui avoit échappé du glaive des Cosaques.

Cette circonstance ne cadre pas avec ce que les mêmes imprimez étrangers nous apprennent, que le Czard soubçonnant “

*Incertitude
des nouvelles
de Moscovie.*

la fidelité des Cosaques soumis à sa do-
mination, avoit fait enlever les princi-
pales familles Cosaques, qu'on les avoit
enfermées dans une Ville sous une gar-
de Moscovite, pour y rester en ôtage,
de la conduite que tiendroient leurs pa-
rens & leurs compatriotes.

Ces contrarietez & cette incertitude,
nous obligent d'attendre le dénouement de
la querelle du Turc avec le Moscovite;
comme nous voici arrivez dans la saison
qui favorise les operations de guerre; que
le Roi de Suede & le Grand Visir doivent
être presentement en Campagne, nous ne
tarderons pas d'être mieux informez de la
verité des événemens de ce côté-là.

II. Le Czard étant parti de Moscow, *Départ du
Czard pour
l'Armée.*
alla se mettre à la tête de son Armée pour
marcher à la rencontre des Turcs, pendant
que l'Armée de la Couronne de Pologne
renforcée d'un corps de Troupes Mosco-
vites, disputeroit le passage du Roi de Suede;
ce qui prépare les esprits à quelque
sanglant combat, qui décidera du sort de
la Couronne de Pologne en faveur d'un
des deux Rois concurans. Il a cependant
ordonné de faire le dégât sur ses frontieres
pour empêcher ses ennemis de pouvoir y
subsister. Il a fait publier un manifeste con-
tre les Turcs, par lequel il traite le Sultan
*Achmet de perfide, de traître, & de violateur
de la Paix.*

III. Suivant le rapport que l'Aga Turc, *Quelles se-
ront les for-
ces de terre
& de mer
des Turcs.*
arrivé depuis peu à Vienne, a fait des forces
Ottomanes, l'Armée de terre commandée
en chef par le Grand Visir sera de deux
cens mille hommes, son Artillerie de 350.
pièces

pièces de Canon; que l'Armée Navale du Sultan devoit être de cinq cens Voiles, tant Vaisseaux de guerre, Galleres, Galioles, Sultanes, Saïques, que grandes Barques, avec de prodigieuses quantités de provisions de bouche & de guerre: ce recit s'est trouvé allés conforme aux avis qu'en a donné le Sr. Dalmant Résidant Imperial à Constantinople, par ses Lettres du 17. du mois de Mars: mais il a ajouté que le Grand Visir devant attendre dans les plaines d'Andrinople les Troupes qui viennent du fonds de l'Asie, ne pourroit se mettre en marche avec sa nombreuse Armée que vers la mi-Avril, pour arriver à la mi Mai aux environs de Bender, où le Roi de Suede l'attendroit; ces avis paroissent d'autant plus justes qu'on n'a pas appris que le Palatin de Kiovie ait penetré plus avant que de l'endroit où nous le laissons le mois dernier *. Ainsi les avis venus de Dresde en de la marche de Sa M. S. ont été prématurez.

IV. Le Roi de Suede a fait distribuer dans les Provinces de Pologne un écrit en forme de manifeste, qui est si humiliant pour le Roi Auguste, qu'on ne doit pas être surpris que ses amis en Allemagne & en Hollande en aient empêché l'impression & la traduction: on nous en a adressé une copie de la Cour même du Roi Auguste; la pièce est trop longue pour être placée ici en entier: mes Lecteurs se contenteront, s'il leur plaît, de l'extrait fidelle des principaux articles.

Extrait

* Voyez Mai page 329.

Le Roi de Suede n'a dû se mettre en marche qu'au mois de Mai.

Extrait du manifeste du Roi de Suede signé
à Bender le 18. Janvier 1711.

1. **Q**ue le Roi Auguste étant parvenu par *Manifeste*
argent & par intrigue à la Couronne *du Roi de*
de Pologne, avoit commencé sa domination *Suede contre*
par violer les principales Loix du Royaume, *le Roi Aug-*
par opprimer la liberté des Citoyens avec des *uste.*
Troupes étrangères, au préjudice des *Pacta*
Conventa, que son serment l'engageoit d'ob-
server religieusement.

2. Que les Polonois voyant leurs vies &
leurs biens exposez aux meurtres, au pillage
& aux incendies, se réunirent pour rentrer
dans leurs anciens droits, privileges & li-
bertez.

3. Qu'après avoir secoué le joug du Roi
Auguste, la plus saine partie de la Répu-
blique avoit élu le Roi Stanislas I. du nom,
& que cette élection fut confirmée par le
Traité de Confederation signé à Varsovie.

4. Que quelque tems après le Roi Au-
guste même avoit renoncé à tous ses droits
à la Couronne de Pologne, par le Traité so-
lemnel de Raenstadt, confirmé par la garan-
tie de l'Empereur, de la Couronne d'Angle-
terre, de la République d'Hollande, & de
plusieurs autres Princes & Etats de l'Europe.

5. Que ce Traité fut encore appuyé par
un écrit authentique que le Roi Auguste en-
voya à la République de Pologne, pour dis-
penser les Polonois & Lithuaniens des ser-
mens qu'ils lui avoient prêté, les renvoyans
au nouveau Roi pour le reconnoître en qua-
lité de leur seul. & légitime Souverain.

6. Que nonobstant des Traitez & des ser-

414 *Journal Historique sur les*
mens si Solemnels, le Roi Auguste étoit ren-
tré à main armée en Pologne, pour repren-
dre la Couronne, à laquelle il avoit renoncé.

7. Qu'il a rallumé le feu de la guerre dans
cette République, en joignant des Troupes
Saxonnes à celles du Grand Duc de Mosco-
vie, ennemi juré des Polonois, qui s'étoit
déjà emparé de plusieurs Provinces & Places
frontieres.

8. Que tout le monde sçavoit que le Mos-
covite avoit refusé d'évacüer ces Places aux
instances mêmes des Seigneurs Polonois, qui
par crainte ou par intérêt avoient suivi le
parti du Roi Auguste.

9. Que ce Roi Auguste répendoit des
bruits & des Lettres supposées, pour rendre
Sa M. Suedoise odieuse, en publiant qu'elle
vouloit rendre la Pologne tributaire au Grand
Seigneur.

10. Que ceux qui connoissent la droiture
de Sa M. S. & qui examineront sa conduite
passée, ne se laisseront pas surprendre à ces
artifices grossiers.

11. Qu'ayant déjà travaillé avec tant de
peine, de danger, aux dépens de tant d'ar-
gent & de sang Suedois en faveur des Polo-
nois, Sa M. étoit résoluë de continuer jus-
qu'à ce qu'Elle les eût rétabli dans une pleine
& tranquile liberté, avec les secours du Ciel
& l'assistance qu'il avoit demandée au Grand
Seigneur & au Kam des Tartares, qui sont
animez d'une pareille affection pour la Répu-
blique de Pologne.

12. Que pour cet effet il avoit fait pren-
dre les devans au Palatin de Kiovie, Grand
Général de Pologne, avec l'Armée qui est
sous ses ordres,

13. Que Sa M. S. esperoit que tous ceux qui ont à cœur la liberté de leur Patrie se joindroient audit Palatin, les assurant d'un pardon général de tout ce qui s'est passé.

14. Que si quelqu'un persistoit dans le parti de les ennemis, qui le sont aussi de la République, (ce qui ne peut arriver que par quelque intérêt particulier,) il ne pourra imputer qu'à sa perfidie & à son obstination les disgrâces qui lui arriveront. &c.

V. Le Prince de Moscovie est toujours en Saxe, on assure que le Czard son Pere lui a envoyé son consentement & sa ratification sur les articles de son mariage avec la Princesse de Wolfembutel : on lui a amené de Moscovie plusieurs beaux Chevaux, il y en a un qu'on a fait paroître à la Cour de Saxe avec des fers ou solles d'or, & quatre autres avec des solles d'argent : on juge bien qu'ils ne sont pas venus de Moscovie si richement ferrez, & que cet ornement étoit dans la cassette du conducteur.

*Chevaux
ferrez d'or
& d'argent.*

VI. Comme le Roi Auguste se voit frustré des esperances qu'il avoit conçûes des grands succès des délibérations de la Haye, (qui lui avoient promis une Armée de prétendue Neutralité, pour garentir les Cercles de Saxe d'une irruption ;) ce Prince s'est vu obligé de faire publier une Déclaration, par laquelle il ordonne, que parmi les Milices de son Electorat, on choisira les plus beaux hommes pour en composer des Regimens jusqu'au nombre de 14000. hommes, lesquels avec le peu de Troupes réglées qui sont restées dans son Electorat veilleront aux démarches de l'Armée Suedoise en

*Le Roi Auguste frustré
de la Neutralité, fait
enrégimenter les Milices.*

416 *Journal Historique sur les*
Pomeranie; qu'on assure être accruë jusqu'à
trente mille hommes, par les differens deta-
chemens qui y sont arrivez de Brême, de
Scanie, & des autres Provinces de Suede.

Nous venons d'apprendre par les lettres
de Dantzick, que la victoire des Moscovites
ou Cosaques sur les Tartares, étoit fabuleu-
se: qu'au contraire le Palatin de Kiovie
avoit remporté quelques avantages sur di-
vers partis Moscovites, qui cependant ne
sont que les préludes de la guerre qui s'allu-
me de ce côté-là; que le 3. Avril le Roi de
Suede étoit encore à Bender, en attendant
l'arrivée du Grand Visir avec sa nombreuse
Armée; & que le retardement de se mettre
en mouvement, ne tendoit qu'à prendre des
mesures plus justes, pour mieux exécuter les
projets concertez à Constantinople.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ANGLETERRE depuis le mois
dernier.*

*Suite de la
son tragique
dis Sr. de la
Bouville.*

I. **C**OMME par l'examen qu'on a fait des
Loix d'Angleterre, on n'a trouvé
aucune Loi pour faire le procez à un corps
mort, à la reserve de celle qu'on fit en par-
ticulier contre l'usurpateur Olivier Crom-
wel, chef de la revolte, qui fit mourir par la
main du boureau le Roi Charles I. de triste &
éternelle mémoire. Cette Loi particuliere
ne pouvant point servir pour d'autres cri-
mes; le Conseil de la Reine, sur les remon-
trances que fit le Duc d'Ormond, ordonna
au Geolier de Neugate, de faire enterrer dans
le

le Cimetiere de la Paroisse, le corps du celebre Abbé de la Bourlie, dont nous avons rapporté la fin tragique le mois dernier. * On raya même du Bil qui a été fait, pour punir de mort ceux qui à l'avenir attenteroient à la vie de quelque Conseiller ou Ministre d'Etat, une clause qu'on y avoit inserée, portant, *que le Sr. Guiscard de la Bourlie étoit atteint & convaincu du crime de haute trahison;* ce qui fait voir que par l'information faite contre lui, on n'a trouvé aucunes preuves qu'il entretint des correspondances criminelles contre l'Etat.

II. L'ombrage que la Cour de Londres a conçu de quelque rémuément dans un des trois Royaumes, n'est pas encore évanoui : quoi qu'on n'apprenne rien de positif, on n'a pas laissé par précaution de retenir en Angleterre quelques Regimens qui avoient été destinez pour les Pais-Bas ; on a même tiré de l'Armée de Flandres, cinq Regimens Anglois, qui ayans été embarquez à Ostende, ont été conduits à l'Isle de With, où les autres Regimens se sont rendus : ces troupes sont campées dans cette Isle ; le Sr. Hill en a été déclaré Commandant en chef ; quelques Vaisseaux de guerre & plusieurs Bâtimens de transport, sont à l'ancre au Port de Portsmouth, pour embarquer ces troupes au premier ordre, & les transporter où le besoin le requerera ; on a fait prêter aux Gardes du corps & aux autres troupes le serment contre le Pape & le Papisme, dont le formulaire fut dressé au commencement du Regne du Roi „ Guillaume : on y a ajoûté, qu'on juroit „ & promettoit toute fidelité à la Reine An-

*Campe-
ment à l'Isle
de With par
précaution.*

„ ne,

* Voyez Mai page 341.

ne, à son Gouvernement, & à la succession établie par la nouvelle Loi, en faveur de la Princesse Sophie d'Hanover & ses descendants. Cependant pour ne pas alarmer les peuples, ni manifester la crainte de la Cour, on publie (suivant l'usage pratiqué tous les ans,) que cette Flotte & cette petite Armée, est destinée à une expédition secrète contre la France: les Côtes de France nés'alarment point de pareilles menaces; les ordres sont si bien donnez dans toutes les Provinces, & les peuples portez à une telle fidélité, que les Anglois & les Hollandois peuvent même rendre témoignage, de la manière dont ils y ont été reçûs, lors que ces deux Nations ont voulu y tenter quelque descente.

III. On commence à s'appercevoir du fruit qu'a produit la Harangue du Sr. Stepin, dont nous fîmes mention le mois dernier, puisqu'on a dressé un Bil pour revoquer tous les dons & concessions faits par la Reine regnante & le feu Roi Guillaume, depuis le 13. Février 1688. jusques à présent.

*Bil pour
revoquer les
dons des
biens de la
Couronne
depuis 1688.*

IV. La Reine à la priere du Clergé Anglican, ayant fait représenter aux Communes, qu'on manquoit d'Eglises pour les Evêques dans les Villes de Londres, de Westminster & même à la Campagne, la Chambre Basse présenta une Adresse à Sa M. au mois d'Avril, qui porte en substance:
 Qu'ils étoient très-sensibles de ce que le manque d'Eglises avoit contribué à l'accroissement du Schisme & de l'impieté, que quoique la guerre onereuse dans laquelle ils sont engagez avec tant de dépense, ni le poids des grosses dettes dont

„ ils se trouvent chargez, ne les empêchera
„ pas de faire tout ce qui sera jugé possible &
„ necessaire pour l'accomplissement d'un
„ si bon dessein.

Ce *Schisme* & cette *impieté*, dont les Com-
munes parlent, désignent les Presbiteriens:
ce qui prouve qu'il y a toujours du venin &
de l'animosité entre les deux partis de diffé-
rentes Communions.

V. Le 25. Avril on prit une resolution
dans les Communes, qui humilie beaucoup
la vanité des Presbiteriens; c'est au sujet de
cette multitude de pauvres habitans du Pala-
tinat, qui furent attirez en Angleterre il y a
environ deux ans: cette resolution contient;
„ Que l'invitation faite aux pauvres Pala-
„ tins de toute Religion, de venir en Angle-
„ terre aux dépens du public, est une dépen-
„ se déraisonnable, à charge au Royaume,
„ & une application scandaleuse de l'argent
„ public, tendant à l'accroissement & à l'op-
„ pression des pauvres de ce Royaume; ce
„ qui est d'une dangereuse conséquence à
„ l'Eglise & à l'Etat. Que quiconque a été
„ d'avis de les faire venir, a été ennemi de la
„ Reine & du Royaume.

*Resolution
du Parle-
ment au su-
jet des Pa-
latins.*

VI. La Reine a fait part au Parlement de
la nouvelle qu'Elle venoit de recevoir de la
mort de l'Empereur, & des mesures qu'Elle
prenoit avec les Etats Généraux, pour obli-
ger les Electeurs, de placer l'Archiduc Char-
les sur le Trône Imperial. On verra dans
l'Article suivant, quelles sont ces mesures.
Cependant cette Princesse a fait avertir son
Parlement, qu'Elle étoit resoluë de le sepa-
rer bientôt. C'est ce qu'Elle a accoustumé
de faire, lors que les fonds des subsides sont
reglez.

*La Reine
communi-
que au Par-
lement la
mort de
l'Empereur.*

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de considerable
en HOLLANDE & aux PAIS-BAS
depuis le mois dernier.

*Aveugle-
ment de
l'envie.*

I. **D**E tous les aveuglemens il n'y en a point de plus grand que celui des envieux : souvent ceux qui veulent nuire aux autres se nuisent encore plus à eux mêmes : j'en prends à témoins ces Puissances envieuses de la prospérité de leurs voisins ; quelques-unes sont semblables à ce Lubin de la fable, qui porta sa haine & son envie jusqu'au point de souffrir qu'on lui perçât les deux yeux, pourvu que son voisin en perdît un. Voici comme un Poëte, mort depuis peu, nous fait le portrait de l'envie.

*Lubin du grand Lucas, jaloux jusqu'à la
rage,*

Ne pouvoit voir à ce voisin,

Arriver le moindre avantage,

*Que son cœur n'en conçût un envieux cha-
grin.*

Il n'encensoit les Dieux, n'offroit des sacrifices,

Que pour leur demander la perte de Lucas ;

Et gémissoit qu'à ses caprices ;

Le Ciel ne correspondoit pas.

Or, un jour que sur la matiere .

Il étoit en chaude priere,

Apollon s'apparut à lui.

*Que veux-tu ? dit ce Dieu, dès longtems je t'é-
coute,*

Voyons si l'on te peut satisfaire aujourd'hui,

*Pour contenter tes vœux, je ne sçais qu'une
route, Mais*

Mais je me trompe fort si jamais tu t'en fers.
Ab! telle qu'elle soit je la prendrai sans doute,
Répond Lubin, quoi qu'il en coûte,
J'accepte tous chemins qui me seront ouverts;
Et pour nuire à Lucas j'irois jusqu'aux enfers:
Sur un tel sentiment, sans que ma bonté
glose,
A tes vœux, dit le Dieu, je ne mets qu'une
clause,
Si tu veux en subir la loi.
C'est que de tous les maux dont tu seras la
cause,
Le double en même tems tombera sur toi.
Apollon, quoi que bon Prophète,
Ne croyoit pas les hommes assez perclus de sens,
Pour vouloir de la sorte à leurs doubles dépens
Procurer le mal qu'on souhaite.
Mais il devina mal, & Lubin envieux,
Pour éborgner Lucas voulut bien à soi-même
Dans les jaloux transports de sa fureur extrême,
Se faire crever les deux yeux.

II. Mrs. les Etats Généraux firent célébrer le 29. Avril dans toutes les Eglises de leur Généralité, un jour de jeunes & de prières: voici l'Ordonnance publiée à ce sujet, sur laquelle on pourroit faire un très-beau commentaire, tant sur ce que c'est eux qui ont commencé la guerre sans aucun juste sujet; qu'ils y ont engagé toutes les autres Puissances de l'Europe; & qu'enfin c'est eux qui n'ont pas voulu procurer à leurs Sujets, le retour de la paix, à des conditions beaucoup plus avantageuses, qu'ils n'avoient lieu de l'espérer.

Les Etats
Généraux
ordonnent
des prières
publiques.

Comme

Leur Placat sur ce sujet.

Comme le courroux de Dieu, allumé sur nôtre Patrie à cause de ses pechez, n'a pas encore permis que *le fleau de la guerre dont elle est affligée, par un juste jugement du Ciel ais cessé*; que le tems est venu de mettre les Armées en Campagne & les Flottes en mer; A CES CAUSES LEURS Hautes Puissances considerans la *dangerense situation des affaires*; ont jugé à propos, pour la bien de la chere Patrie, d'ordonner un jour solemnel de jeûne & de prieres, qui se celebrera le Mercredi 29. Avril, & d'autres prieres publiques & actions de graces toutes les semaines, aux jours qui conviendront le mieux. Pour demander à Dieu dans toutes les Eglises de ces Provinces, par une *humble confession & repentence sincere des pechez du Païs, qui vont tous les jours en augmentant*: Pour implorer aussi sa benediction sur les armes de cet Etat & sur celles des hauts Alliez; afin qu'elles puissent avoir un heureux succès: Qu'au contraire *les desseins & les entreprises des ennemis soient annéantis*; qu'ensuite cette *longue & cruelle guerre*, soit convertie en une paix bonne & durable: Que tous les autres *fleaux mérites* soient aussi détournés de nôtre chere Patrie, par la grace & bonté de Dieu: qu'elle soit préservée de tous accidens; le tout à la grande gloire du nom du Tout Puissant, à l'avancement de la veritable Religion Chétienne Reformée, à la conservation de nôtre chere liberté, & au salut éternel de nos ames, &c.

Si

Si ces sentimens de pieté étoient accompagnés de ceux de l'équité, qu'on se dépoüillât de l'envie & de la jaoufie, qu'on laissât à chacun ce que Dieu, les Loix, & les droits de la nature lui ont donnez: ces *fleaux de la guerre* cesseroient bien-tôt, & l'on verroit succéder les douceurs de cette *Paix* désirée aujourd'huy, & méprisée avec tant d'orgueil l'année dernière, lorsqu'elle se présenta avec tant de charmes à Gertruydenberg.

III. Mr. Marlborough après avoir attendu inutilement pendant un assez long tems le retour de Mr. le Prince Eugene en Hollande, partit de la Haye le 23. Avril pour aller se mettre à la tête de l'Armée de Flandres, qu'on a assemblée à Orchies près de Tournai: avant son départ on avoit formé de grands projets à la Haye contre la France, on n'y parloit pas moins que d'ouvrir la Campagne par le siège de St. Omer, de faire ensuite celui d'Ypres, & par ces deux Conquêtes de soumettre cette Campagne tout le Pais scitué entre les Rivières d'Ypres & la Lis: mais nous n'apprenons pas que ce Général ait encore commencé l'exécution de son projet, ni que les Armées Françoises assemblées aux Pais-Bas sous les ordres de Mrs. les Maréchaux de Villars & de Montefquion aient aussi rien entrepris de leur côté; chacun observe les démarches de son ennemi: sans doute, que les changemens arrivez dans l'Empire occasionnent cette inaction en Flandres, ou du moins retardent les operations d'une Campagne prématurée, à laquelle on s'étoit attendu.

M. Marlborough se met à la tête de l'Armée en Flandres.

IV. Messieurs les Etats Généraux ayant
apris

*Résolution
des Etats
Généraux
sur la mort
de l'Empereur.*

après la mort de l'Empereur en ont ressenti une très-vive douleur ; ils avoient éprouvé depuis plusieurs années, combien les sentimens de ce Prince étoient conformes aux leurs : Leurs H. P. croyant cette perte irréparable, & craignant que l'Empire n'en prenne occasion de rentrer dans sa première liberté, ou que plusieurs de ses membres, las & accablés d'une guerre ruineuse, (où le Corps Germanique n'avoient d'autre intérêt que celui d'Alliez de la Maison d'Autriche,) ne cherchent à la terminer par une Paix avantageuse à l'Empire : les Etats Généraux, dis-je, voulant avoir un Empereur de leur choix, ainsi que le pratiquoit autrefois la République Romaine, prirent une résolution le 27. Avril, qu'ils firent communiquer à tous les Ministres des Alliez qui résident à la Haye : en voici la substance.

» Que L. H. P. sensibles à la perte que
 » tous les Hauts Alliez viennent de faire
 » par la mort de l'Empereur Joseph, Elles
 » déclarent qu'Elles veulent s'unir plus
 » fortement que jamais à la Maison d'Autriche : qu'Elles écriront à tous les Electeurs, que comme bons amis & Alliez de l'Empire, Elles leur conseillent, pour le plus grand bien de la cause commune & celui de l'Empire, de vouloir bien procéder au plutôt à une nouvelle élection, & de tourner leurs sentimens & leurs suffrages en faveur du Roi Charles. Qu'il falloit se tenir plus unis que jamais, agir de tous côtés avec la même vigueur, & montrer à l'ennemi commun, que rien n'est capable d'ébranler l'union & la fermeté qui se trouvent parmi les Alliez. Que L. H. P. faisoient

5, faisoient ce pas par avance, ne doutant
5, nullement qu'il ne soit conforme aux inten-
5, tions de Sa M. B. puis que M. Rabby a
5, déclaré au nom de la Reine, que Sa M.
5, ne se départiroit en aucune maniere des
5, sentimens de cet Etat &c.

V. C'est aux Lecteurs éclairés & desinté-
ressés à juger si ce premier pas que les Etats
Généraux viennent de faire, est un effet de
l'attachement qu'ils ont voué à la grandeur
de la Maison d'Autriche, ou celui d'un in-
terêt particulier? C'est au Corps Germani-
que à examiner la difference qu'il peut y
avoir entre le véritable intérêt de l'Empire,
& ce qu'on nomme ici, *le plus grand bien de
la cause commune*? C'est à Messieurs les Ele-
cteurs du St. Empire de considérer si leur
honneur & leur conscience peut s'accom-
moder des lumieres de cet esprit divinement
inspiré par les Cours de la Haye & de Lon-
dres? si les intentions de Sa M. B. si conformes
aux sentimens des Etats Généraux, n'ont
rien qui répugne à la liberté de l'élection, ni
aux termes & aux conditions du serment
Electoral, que nous avons rapporté plus
haut?

Si cette recommandation n'avoit pour
objet que le sang illustre, le mérite & les
vertus personnelles du Prince recomman-
dé, il n'étoit, ce semble, pas nécessaire de
faire un si grand éclat aux yeux de toute
l'Europe, ni de l'appuyer de cette conformité
d'intentions & de sentimens entre l'Angleterre
& la Hollande, à moins qu'on n'ait voulu
par-là intimider les Electeurs. Lorsque dans
ces sortes de rencontres on n'agit que par un
véritable zèle d'amitié ou de reconnoissance,

on

Considéra-
tions sur ces
re résolu-
tion.

on recommande les intérêts de cet ami secrètement & en d'autres termes.

*Mr. Zinzendorf en-
voye à Vienne & à Bar-
celonne des
copies de la
délibération
des Etats
Généraux.*

VI. Quoi qu'il en soit, Mr. le Comte de Zinzendorf, Ministre d'Autriche à la Haye, sans examiner la forme, a reçu avec joye l'extrait de cette résolution; le 28. du même mois d'Avril il fit partir deux Exprés pour en porter des copies aux Cours de Vienne & de Barcelonne. Il paroît par cette résolution que le sentiment des Etats Généraux est opposé à celui de ceux qui avoient proposé de différer l'élection au-delà même du terme prescrit par la Bulle d'Or. Que d'ailleurs L. H. P. quelques zelées qu'elles soient pour l'accroissement de la Religion Protestante, ne paroissent pas incliner cette fois-ci pour l'élection d'un Empereur Protestant: on prétend que si cette porte étoit ouverte aujourd'hui, un Prince de la Maison de Brandebourg pouroit y avoir la meilleur part, ce qui ne conviendroit pas aux intérêts de la Hollande: que par la même raison L. H. P. ne verroient pas de bon œil l'Electeur Palatin monter sur le Trône Imperial, dont les Etats (quoi que moins puissans,) sont dans leur voisinage, aussi bien que ceux de la Maison Electorale de Brandebourg.

*Mr. le Prin-
ce Eugene
arrive en
Hollande &
passe en
Flandres.*

VII. Mr. le Prince Eugene arriva à la Haye le 5. Mai, il eut plusieurs conférences avec les Ministres d'Autriche, celui d'Angleterre & les Députés des Etats Généraux sur les intérêts de l'Archiduc; mais il trouva les esprits si bien disposez à cet égard qu'il ne lui resta rien à désirer, si ce n'est de mettre les Armées en état d'agir pour le soutien des mêmes intérêts: il représenta dans cette conférence la lenteur ordinaire des Princes d'Allemagne,

d'Allemagne, que pour éviter qu'aucuns d'eux ne prît occasion de traverser le projet des Alliez, (qui est de continuer la guerre,) il falloit avoir une Armée puissante en Allemagne, qui en soutenant les interêts de la Maison d'Autriche, secondant les desseins de la grande Alliance, empêcheroit qu'aucun Prince de l'Empire fit des démarches tendantes à la Paix. Après avoir pris sur cela des mesures convenables aux intentions des Cours de Londres & de la Haye; il fut convenu que ce Prince iroit en Flandres s'aboucher avec le Duc de Marlborough & les autres Généraux, pour concerter ensemble l'exécution des projets de la Campagne prochaine : qu'ensuite il retourneroit en Allemagne pour se mettre à la tête de l'Armée de l'Empire.

VIII. Celle de Flandres, sous Mr. de Marlborough, fit un mouvement le premier Mai; ayant passé la Scarpe à La-lain, établit le quartier général à War-*Mouvement de M. Marlborough.* de, la droite à Ferin & la gauche vers Manni : elle fit ce mouvement sur la crainte qu'on eut que les François ne fissent le siège de Douai : mais on s'est ensuite aperçu, ou que cette crainte étoit mal fondée, ou que la mort de l'Empereur avoit fait changer les projets de la Cour de France, car Mr. de Villars n'a fait d'autres mouvemens que ceux qu'il convenoit pour la sûreté des frontieres, & pour faire subsister aisément la Cavalerie : cependant son Armée est très-belle & très-nombreuse : comme la Cavalerie de part & d'autre ne subsiste encore que des fourages secs, en attendant que l'herbe
ait

ait poussé; que d'ailleurs les pluyes continuelles des mois d'Avril & partie de Mai, ont fort gâté les chemins en Flandres; c'est sans doute ce qui a retardé les operations de guerre de ce côté là. L'Armée de France est camoée, la droite à Valenciennes & la gauche à Bouchain, étant séparée de celle des Allicz par la riviere de l'Escaut.

ARTICLE VIII.

Qui contient la mort des Princes & autres personnes Illustres.

*Mort de
l'Empereur.*

I. **O**utre ce que nous avons déjà dit de la mort de l'Empereur, nous ajoûterons qu'il se nommoit, Joseph-Jacob Jean-Ignace-Eustache d'Autriche; il mourut à Vienne le 17. Avril 1711. entre dix & onze heures du matin, le dixième jour d'une maladie, causée par une petite verolle pourpreuse; ce Prince n'avoit pas encore trente trois ans accomplis, étant né le 26. Juillet 1678. Il étoit fils de l'Empereur Leopold & d'Anne Marie Joseph de Nieubourg. * Il avoit épousé le 24 Février 1699. Guillemine Amelie, fille de Jean Frederick Duc de Brunzwick-Lunebourg, dont il n'a laissé que deux Princesses; sçavoir Marie Joseph née le 8. Decembre 1699. & Marie Amelie née le 22. Octobre 1701. Il avoit eu de ce mariage un Prince né le 29. Octobre 1700. qui mourut le 4. Août de l'année suivante. Il fut élu & couronné

** L'Imperatrice Doüaïere est ainsi nommée dans Moveri, & ailleurs on la nomme Eleonora Madelaine Therese de Nieubourg.*

ronné Roi d'Hongrie par la Diète assemblée à Presbourg le 9. Decembre 1687. Les Electeurs assemblez à Augsbourg le 26. Janvier 1690. l'élurent Roi des Romains, ce qui lui donna droit de monter sur le Trône Imperial le 5. Mai 1705. après la mort de l'Empereur son pere. Les bonnes qualitez dont ce Prince étoit revêtu, le poste éminent qu'il remplissoit, l'ayant non seulement mis à la tête des Princes de l'Empire; mais l'ayant encore rendu le Chef de ce qu'on appelle *la grande Alliance*; ces considerations ont été des motifs à le faire beaucoup regretter: l'Empereur son pere en lui laissant la Couronne Imperiale, lui laissa aussi une guerre fâcheuse & des ennemis sur les bras, qui ne lui ont pas refusé les louanges qu'il méritoit.

Si l'on reproche quelque chose à la mémoire de ce Prince, c'est d'avoir paru insensible aux malheurs que la guerre causoit dans les principales parties de l'Europe, & du peu de penchant qu'on voyoit en lui, de la terminer par une paix raisonnable: on lui impute encore d'avoir trop aisément prêté l'oreille à de mauvais conseils, qui l'obligerent à chagriner le Pape dans plusieurs occasions, à maltraiter divers Princes d'Italie & d'Allemagne, à dépouiller des Princes Souverains de leurs propres Etats, ou des successions legitimes qui leur étoient échûës, pour en faire des ventes ou des liberalitez à d'autres Princes. Peut-être que si l'Empereur Joseph eût vécu jusqu'à la paix, ayant reconnu les injustices qu'on lui a fait faire, il y auroit remedié: c'est ce que les Princes intéressés ont lieu d'attendre de celui qui lui succédera sur le Trône Imperial.

La nouvelle de la mort de Monseigneur le Dauphin avoit déjà fort affligé la Cour de Lor-

430 *Journal Historique sur les*
raine : celle de l'Empereur vint peu de jours
après augmenter cette douleur : ces pertes
quelques sensibles qu'elles fussent à L. A. R.
de Lorraine, ne pouvoient pas être mises en pa-
rallèle à celles qu'Elles firent le mois suivant :
L. A. R. ont besoin de rapeller en Elles toute
leur vertu & les préceptes les plus difficiles du
Christianisme , pout s'empêcher de murmurer
contre les Décrets de Dieu , ou contre

*Ce monstre sans raison, sans oreilles, sans yeux,
Qui désols ces lieux :
Qui de sa noire faux, également moissonne,
Et le mûr & le verd, sans épargner personne.
De murmurer contre elle, ou perdre patience,
Il est mal à propos,
Vouloir ce que Dieu veut, est la seule science,
Qui nous met en repos.*

Mort du Prince aîné & des deux Princesses de Lorraine. Une petite verolle pourpreuse qui regne dans plusieurs Etats, a enlevé en huit jours de tems les trois enfans aînez de la Maison de Lorraine: Madame la Princesse aînée, qui venoit d'être pourvûe de l'Abbaye de Mirmont, mourut de cette maladie le 4. Mai Elle étoit née le 21. Octobre 1700. Mr. le Prince Louïs son frere aîné mourut subitement le 10. du même mois à onze du soir : le lendemain sur les huit heures du matin, Madame la Princesse Gabrielle née le 4. Mars 1706. qui étoit la seule fille qui restoit à L. A. R. fut aussi ravie par sa cruelle mort : on peut juger combien des coups si accablans, ont affligé ceux de quic ces Illustres Prince&Princesses tenoient leur naissance. Non seulement les Sujets de l'Etat, mais encore tous ceux qui ont l'honneur d'avoir quelqu'accès à la Cour de Lorraine, ont pour ainsi dire, mêlé leurs

leurs larmes & leur douleur avec celles du Souverain: le Prince & les deux Princesses qui viennent de perdre le jour étoient les plus aimables, les plus spirituels & les plus accomplis de l'Europe: quelques jeunes qu'ils fussent, on leur apercevoit des dispositions très heureuses à pratiquer toutes les vertus rassemblées dans la personne de ceux de qui ils tenoient la naissance.

De la nombreuse Famille que Dieu avoit donné à L. A. R. de Lorraine, il ne leur reste que les deux plus jeunes Princes, qui ne sont pas encore baptisez: l'un prit naissance le 15. Avril 1707. & l'autre le 8 Décembre de l'année 1708 au moment que nous finissons cet article on nous écrit qu'ils étoient attaquez de la même maladie, mais qu'on les croyoit hors de danger.

C'est pour demander à Dieu leur conservation, & la consolation dont L. A. R. ont besoin dans une douleur si peu commune, que M. l'Evêque de Toul a ordonné des prières publiques dans les Duchez de Lorraine & de Bar jusqu'au 15. Août prochain. Ce sçavant Prélat nous représente dans son Mandement, que le bras de la Justice de Dieu s'est appesanti sur nous, par la sterilité de la terre les années précédentes, par des maladies populaires qui l'ont suivie; que la contagion qui a regné dans le Nord & dans les Etats voisins sembloit s'approcher de nous à mesure que nos pechez augmentoient; qu'on n'entendoit parler que de spectacles de morts; qu'on ne voyoit par tout que les tombeaux ouverts, que les plus grands Princes de la terre venoient de payer le tribut commun à la nature: il parle ensuite de la mort subite & inopinée du Prince & des Prin-

432 *Journal Historique sur les*
cesses de Lorraine, qui faisoient les délices &
flatoient les justes esperances de tout l'Etat :
après ce préambule le Prélat continuë son
exortation en ces termes.

„ L'Illustre Souverain que Dieu nous a
„ donné, dans la plénitude de ses miséricor-
„ des, s'humilie sous le bras du Seigneur, &
„ reconnoit la main qui le frappe. Unissons-
„ nous à lui pour demander à Dieu qu'il con-
„ serve une tête si précieuse à son Etat, & si
„ nécessaire au bien de ses Peuples, dont il fait
„ le bonheur & la félicité : que sa foi parle
„ par la bouche des Ministres du Seigneur &c.
„ Nous ordonnons qu'on fera dans toutes vos
„ Eglises des Villes & de la Campagne, des
„ prières publiques, pour demander à Dieu
„ dans un cœur contrit & humilié, que le
„ glaive qui nous frappe rentre dans son fou-
„ reau, qu'il fasse cesser les maladies qui re-
„ gnent par tout, qu'il comble de ses bene-
„ dictions l'auguste Maison de Lorraine,
„ qu'il conserve le religieux Prince qui en est
„ le Chef, S. A. R. Madame, & les jeunes
„ Princes qui font leur consolation & leur
„ joye, l'esperance & l'amour de l'Etat &c.

Le fils unique du Prince d'Ostfrise, qui
étoit né le 13. Octobre dernier, mourut au
commencement de Mai.

*Nous renvoyons au mois prochain plusieurs
mémoires curieux, tant de Litterature que
sur d'autres matieres, qui n'ont pas pu trou-
ver place dans celui-ci.*

TABLE GENERALE

ET ALPHABETIQUE

*Des principales matieres contenues dans
ce quatorzième Tome.*

A.

- A** *Academie* Françoisse, sujets de prix qu'elle distribuera cette année. Page 117
- Aire* Ville de Flandres, sa capitulation 72. son nouveau Gouverneur. 77
- Albani* (Don) neveu du Pape déclaré Prince de Castiglione de la Stivere. 251
- Allemagne.* 64. 123. 181. 329. & 391
- Alliez* (les) trompez dans leurs esperances. 367
- Alliot* (Mr.) Lettre qu'il écrit sur la mort de Mr. le Dauphin. 274
- Angleterre.* 68. 127. 187. 267. 334. & 416
- Anne* (la Reine) son ingratitude envers la Couronne de France & sa dureté pour sa propre Famille 5. Changement qu'elle fait à sa Cour 27. 275 Soubçons qu'on veut lui inspirer contre les Presbiteriens 7. Harangue son Parlement 127. Son traité d'alliance avec le Roi de Maroc 187. Elle ordonne un campement pour assurer la tranquillité de ses Etats 417. Communique à son Paricement la mort de l'Empereur. 429
- Araignées*, remarques sur leur soye dont on fait des étoffes. 292
- Aragon*, Reglement pour son Gouvernement. 372
- Argile* (le Duc de) va commander les Anglois en Catalogne. 275. 349
- Arlequin*, son école galante. 216

TABLE DES MATIERES.

<i>Avellino</i> (le Prince d') Ambassadeur de l'Archiduc à Rome.	259
<i>Auguste</i> (le Roi) son retour en Saxe 124. Les Turcs lui déclarent la guerre 126. Assemble les Etats de son Electorat 264. Fait punir ses Ambassadeurs pour les fautes qu'il a commises lui même 265. Ses Sujets accablez par son ambition.	333
B	
B <i>Alaguer</i> , Ville de Catalogue abandonnée par les Alliez.	305
<i>Ban</i> de l'Empire, formalitez qu'il faut observer.	398
<i>Barratti Landi</i> (le Marquis de) Ambassadeur d'Espagne en Suisse, son discours aux Cantons sur la Bataille de Villaviciosa.	177
<i>Baviere</i> (l'Electeur de) quels sont ses droits 392. Mauvais traitemens faits à sa Famille.	397
<i>Bataille</i> fameuse gagnée à Villaviciosa par le Roi d'Espagne & Mr. de Vendôme 101. Suite de cette Bataille.	156. 233
<i>Beauvilliers</i> (le Duc de) se demet de ses Charges.	310
<i>Benefices</i> de France, remplis par la nomination du Roi.	310
<i>Boccarelli</i> , Heresiarque Italien.	49
<i>Boileau Despreaux</i> , (le Sr.) sa mort	356
<i>Boromeo</i> (le Comte) Viceroy de Naples, quel est son Ministère 50. Fait emprisonner les seigneurs Napolitains & pourquoi 252. Ouvrir & brûler leurs Lettres 253. Autres mauvais traitemens qu'il exerce	311
<i>Boissillon</i> (le Cardinal de) ses propositions touchant l'Abbaye de St. Amand rejettées à Rome 120. Ses effets pris & confisquez	2

TABLE DES MATIERES.

en sortant de France.	352
<i>Bourlie</i> (l'Abbé de la) sa fin tragique & pourquoi.	341. & 416
<i>Bretagne</i> Duché , dissertation sur sa mouvance.	291
<i>Brihuega</i> , Ville de Castille, action mémorable qui s'y est passée.	97
<i>Bulle d'Or</i> , extrait de ce qui concerne les devoirs des Electeurs à l'Electon d'un Empereur.	401
C	
<i>Campagne</i> de 1710. ce qu'elle a produit en Europe.	14
<i>Cantates</i> , ou Opera d'une nouvelle invention.	143
<i>Cardinaux</i> , combien de places vauquantes dans le sacré College.	83
<i>Catalans</i> , offres que leur fait Mr. de Noailles & terreur que leur inspirent les Imperiaux.	301
<i>Charles</i> , Archiduc d'Autriche, quels sont les effets des promesses qu'il fait aux Espagnols 37 Abandonne Madrid 40. Mauvais offices que lui rendent ses Alliez 91. Reflexions d'un Chevalier de l'Ordre Theutonique sur ce sujet 213. Prend l'ombre pour le corps 369 Secours qu'il reçoit <i>ibid.</i> On lui écrit de venir de Caralogne à cause de la mort de l'Empereur son Frere.	426
<i>Chimistes</i> abus de leur Pierre Philosophale.	220. 293
<i>Chine</i> , Decret du Pape sur les ceremonies de ce Pais là.	19
<i>Choiseul</i> (le Maréchal de) mort de son Epouse 84. La sienne.	364
<i>Code</i> Militaire de France.	215
<i>Curlands</i> (le Duc de) son mariage avec la	

TABLE DES MATIERES.

Princesse de Moscovie 148. Sa mort. 295
Czard de Moscovie (le) sujets de plainte
 qu'il donne aux Polonois 67. 263. Les
 Turcs lui déclarent la guerre 126. Fait
 marcher ses Armées vers la frontiere de
 Turquie 186. En quoi elles consistent 261.
 Veut s'emparer des Places fortes de Po-
 logne 263. Son départ pour l'Armée & dé-
 gat qu'il fait faire sur ses frontieres. 411

D.

D *Annemarck* (le Roi de) mauvais succès
 de la guerre qu'il entreprend contre le
 Roi de Suede. 33

Dauphin (Monseigneur le) sa mort 365. Son
 éloge 374. Mr. le Duc de Bourgogne son fils
 lui succede au titre de Dauphin. 381

Dixième denier, les Provinces de France s'y
 soumettent 107. Arrêt du Conseil d'Etat
 concernant cette taxe 164. Déclaration tou-
 chant le dixième sur les rentes de l'Hôtel de
 Ville. 239

Dieu confond l'orgueil des hommes. 367

E.

E *Lecteurs*, quels sont leurs droits. 392

Empereur (l') son differend avec le Duc
 de Savoye 65. demandes que lui font les An-
 glois & Hollandois en faveur des Prote-
 stans 123. donne l'investiture de la Miran-
 dolo au Duc de Modene 326. sa mort 365.
 plaintes qu'on fait contre lui 429. ce qui
 doit s'observer à l'élection d'un Empereur
 401. remarques sur sa mort. 429

Empire (l') vaquant, remarques historiques
 sur l'interregne & le droit des Electeurs,
 391

Enfant que deux meres veulent s'approprier

TABLE DES MATIERES.

<i>Episcopaux</i> Anglois , leur division avec les Presbiteriens 69. demandent la construction de nouvelles Eglises.	418
<i>Espagne.</i>	37. 85 151 223. 299. & 367
<i>Espagnols</i> , quel est leur caractere 86. leur zèle & fidelité pour leur Roi 90. réponse des Magistrats de Madrit au Comte de Staremberg, qui vouloit séduire leur fidelité.	96
<i>Eugene</i> (le Prince) de Savoye son départ d ^o Hollande pour la Cour de Vienne 133. fait la fonction de Grand Visir en Allemagne 405 son départ de Vienne & ses négociations prés des Electeurs & en Hollande 407. & 408. va à l'Armée de Flandres.	426

F.

F <i>Emmes</i> , l'une empoisonne son mari 48. deux autres se disent meres d'un même enfant 244. leur luxe desaprouvé par un Ecclesiastique 288. ce luxe est rigoureusement deffendu à Venise.	314
<i>Fenquieres</i> (le Marquis de) Gouverneur de Verdun , sa mort 222. sa lettre au Roi avant de mourir.	248
<i>Flotte</i> de la nouvelle Espagne , son arrivée.	370
<i>Flotte</i> Angloise battuë par la tempête.	247
<i>Flus</i> & reflux de la mer , observations sur ce sujet.	293
<i>France</i> , Royaume. 42. 107. 163. 236 307. & 373	

G.

G <i>Alloway</i> (le Comte de) accusé devant le Parlement d'Angleterre & de quoi	195. 269
<i>Gironne</i> , Ville de Catalogne , sa description 151. assiegée par Mr. de Noailles 153. sa prise & sa capitulation.	160. 301
<i>Goebriand</i> (le Marquis de) est fait Chevalier	

TABLE DES MATIERES.

du St. Esprit 117. le Roi lui donne le Gouvernement de Verdun,	164
<i>Grimani</i> (le Cardinal) sa mort	83
<i>Grisons</i> , sujets de leur mécontentement contre le Ministre de l'Empereur & le Secrétaire d'Angleterre, 319. leur resultat là dessus, 388. Voyez <i>Luc</i> .	
<i>Guerre</i> , désolation qu'elle cause en Europe, 4. Sermon au sujet d'une guerre injuste,	10
H.	
H anover (le Duc d') s'empare de Hildesheim &c.	258. 327
<i>Heresarque</i> Italien condamné,	49
<i>Hildesheim</i> , Ville Episcopale d'Allemagne, occupée par les armées d'Hanover; plaintes faites sur cette invasion,	258. 327
<i>Histoire</i> des Présidens de la Chambre des Comptes de Paris,	143
<i>Hollande</i> , 71. 131. 207. 279. 347. & 420	
<i>Hollandois</i> , obligations qu'ils ont à la France, 5. 7. leurs vastes & injustes projets, 9. leurs passeports en France & en Espagne revocés, 45. leurs délibérations sur les affaires publiques, 132. 280. préjudice que reçoit leur commerce, 166 306. fâcheuses situations de leurs affaires, 200. font leur paix avec les Corsaires de Barbarie 204. nomment à divers Emplois, 282. leur Ordonnance pour des prieres publiques, 422. leur resolution pour avoir un Empereur de leur choix,	426
<i>Hongrois</i> , leur Apologie contre la Cour de Vienne, 134. leur origine, privileges, leur Bulle d'or &c. 135. & suivantes: suite de leur Apologie, 207. l'Empereur leur offre la paix, 260. Apologie des peuples de Transilvanie, 284. apparances trompeuses d'un accommodement avec eux, 323. la negociation rompue,	406

TABLE DES MATIERES.

<i>Hozzer</i> , (le Sr. d') est fait Juge des armes & blazons de France,	307
<i>Huart</i> (le Baron d') prend Conflans & fait lever le blocus de Jaca, 89. est fait Maréchal de Camp,	305

I.

I <i>Agues II.</i> (le Roi) son éloge prononcé au Parlement d'Angleterre, par le Sr. Steppin,	334
<i>Incendie</i> arrivé à Francfort,	181
<i>Ingratitude</i> , énormité de ce crime, §. 307. 336	
<i>Inondations</i> extraordinaires,	307
<i>Intendans</i> des Provinces de France. changemens qu'on en a fait, 110. celui de Champagne,	360
<i>Irlandois</i> mis au pilori & pourquoi,	68
<i>Isola</i> (le Baron d') Ministre d'Autriche explique les motifs des Renonciations des Reines de France à la Couronne d'Espagne,	13
<i>Italie</i>	49. 118. 250. 311
<i>Juifs</i> (les) incendiez à Francfort,	181

K.

K <i>Iovis</i> (le Palatin de) entre en Ukraine à la tête de son Armée.	329
<i>Krumholz</i> (le Sr.) Ministre Lutherien condamné à une prison perpetuelle & pourquoi	260

L.

L <i>Anguedoc</i> , Province de France, fait un don gratuit au Roi & se soumet au dixième denier,	107
<i>Leganez</i> (le Marquis de) sa mort,	296
<i>Liege</i> (la Principauté de) refuse de devenir membre du Cercle de Westfalie, 258. proposition faite à la Diette sur ce sujet,	408

LITTERATURE,

TABLE DES MATIERES.

<i>Litterature</i>	80. 134. 207. 284. & 354
<i>Loüis XIV. (le Roi)</i> revoque les Passeports des Hollandois, 45. gratifications qu'il fait à ses Officiers, 47. sa lettre pour le <i>Te Deum</i> sur la victoire du Roi d'Espagne, 116. autres gratifications qu'il donne, 164. 310. permet le commerce aux Nations neutres, 166. nom- me aux Benefices vaquans, 310	
<i>Lorraine, Prince & Princesses de Lorraine,</i> leur mort, 430	
<i>Lotterie établie en Angleterre,</i>	277. 339
<i>Loup,</i> sa ferocité mise en paralelle avec celle de l'homme, 309	
<i>Luc (Mr. le Comte du)</i> Ambassadeur de France en Suisse, plaintes qu'il fait aux Grisons con- tre Masner, 53. sa lettre à l'Envoyé de l'Em- pereur, 60. aux Grisons, 62. réponse qu'il en reçoit, 121. autres lettres aux Ligues Grises, 170. 254	
<i>Luxembourg (Mr. le Chevalier de)</i> est fait Gouverneur de Valencienne, 310	
M.	
M <i>adrid,</i> Ville d'Espagne, abandonnée par les Alliez, 40. 93	
<i>Malthe (l'Ordre de)</i> son differend avec l'Evê- que d'Oleron. 236	
<i>Mantouë (Madame la Duchesse de)</i> sa mort, 150	
<i>Mariages,</i> 83. 147. 221. 294. 360	
<i>Marlborouh (Mr.)</i> sujets de la disgrace de sa famille, 27. son départ pour l'Angleterre, 133. Épître en vers qu'on lui adresse, 142. mau- vais accueil qu'on lui fait en Angleterre, 199. 273. lettre écrite en sa faveur par la Reine aux Etats Généraux, 278. son retour en Hol- lande, 279. ses amis disgraciez & pourquoi, 348. va commander l'Armée de Flandres, 423	
<i>Maroc (le Roi de)</i> harangue de son Ambassa-	

TABLE DES MATIERES.

deur à la Reine d'Angleterre,	188
<i>Masham</i> (Mad. de) favorite de la Reine Anne 32. est faite gardienne de sa bourse en la place de Madame de Marlborough,	275
<i>Masner</i> (Thomas) violateur du droit des Gens & de la Souveraineté des Suisses, 51. est appuyé par le Sr. Manning Secrétaire d'Angleterre, 121. articles des voleries qu'on impute à Masner, 173. menace les Souverains, 254. plaintes qu'il leur occasionne de la part de l'Empereur & de l'Angleterre, 314. sa tête mise à prix,	325. & 388
<i>Medicis</i> (le Prince François de) ci devant Cardinal, sa mort,	295
<i>Medina-Celi</i> (le Duc de) sa mort & sa genealogie,	361
<i>Mirandole</i> (le Duc de la) est dépouillé de ses Etats que l'Empereur a vendu au Duc de Modene,	327
<i>Miranda</i> de Duero, reprise par les Portugais,	369.
<i>Modene</i> (le Duc de) est investi du Duché de la Mirandole,	327
<i>Monoye</i> , extinction des billets de monoye en France,	168
<i>Morts</i> ,	83. 147. 221. 294. 360, & 428
	N.
N <i>Aiffances</i> ,	83. 147. 360
<i>Napolitains</i> , leur murmure contre le Gouvernement, 311. Voyez <i>Boromeo</i> .	
<i>Nassau</i> (le Prince de) Gouverneur de Frise, gagne son procez contre le Roi de Prusse,	350
<i>Noailles</i> (Mr. le Cardinal de) son differend avec les Evêques de Luçon & la Rochelle,	383
<i>Noailles</i> (le Duc de) commande l'Armée Francoise en Catalogne, 105. assiege Gironne, 153. prend la Ville par Capitulation, 160. est fait Grand d'Espagne, 249. 304. ample pouvoir	

TABLE DES MATIERES.

que lui donne le Roi Catholique, 199
Noble (le Sr. le) sa mort & son Epitaphe, 357
Nord, évenemens arrivez dans les Etats du
 Nord, 64. 123. 181. 260 328. 409

O.

O **Leron** (l'Evêque d') son differend avec
 Messieurs de Malthe, 136
Ordre de Chevalerie du St. Esprit; qui sont les
 nouveaux Chevaliers à qui le Roi a donné le
 collier, 117
Ostfrise (la Princesse d') accouche d'un Prince,
 83. mort de ce Prince, 432

P.

P **Aix**, les negociations rompuës, 7
Pais Bas, 71. 131. 207. 279. 347. 420
Palatin (l'Electeur,) explication de son droit
 sur le Palatinat de Baviere,
Pape (le) Clement XI. refuse les propositions
 qu'on lui fait pour la restitution de Coma-
 chio, 251. *Voyez Italia.*
Parlement d'Angleterre a résolu la continua-
 tion de la guerre, 128. quelles sont les taxes
 qu'il impose sur la Nation Angloise 129.
 277. sommes que les Communes donnent
 pour la guerre, 191. 199. prend connoissance
 de la décadance des affaires des Alliez en Es-
 pagne & des malversations dans les Finances
 193. 197. 267. fait la découverte de plusieurs
 voleries commises dans l'administration,
 278. 340. à quoi montent les dettes de l'E-
 tat, 337. passe un acte pour la sureté du Parle-
 ment, 338. prépare un Bil pour la revocation
 des dons des biens de la Couronne 418. sa
 resolution au sujet des peuples du Palatinat,
 419
Peste (la) a cessé ses ravages dans les Etats du
 Nord, 186

TABLE DES MATIERES.

<i>Petersborough</i> (le Comte de) se justifie devant le Parlement, 194. va à Vienne en qualité d'Envoyé Extraordinaire d'Angleterre , & quelles sont ses negociations,	324
<i>Philippe V.</i> Roi d'Espagne , son retour à Madrid, 94. attaque & prend l'Armée Angloise dans Brihuega, 97. gagne la Bataille de Villaviciosa, 101. arrive à Saragosse poursuivant ses ennemis, 106. 158. recompenses qu'il donne à ses Officiers, 159. sa Déclaration pour le Royaume de Naples, 252. pouvoir qu'il donne au Duc de Noailles , 299. fait une promotion d'Officiers Generaux, 305. défend le commerce avec les Hollandois, 306. argent qu'il reçoit des Indes. 370. Reglement qu'il fait pour le Royaume d'Aragon.	372
<i>Pierre</i> , remede pour la rompre dans les reins ou dans la vessie ,	218
<i>Pierre philosophaie</i> , abus du prétendu secret des Chimistes pour faire de l'or ou transmutation des métaux,	220. 293
<i>Police</i> , Traité sur ce sujet par Mr. de la Marc,	290
<i>Poisson</i> (le Pere) Cordelier , extrait du Sermon qu'il a prêché devant le Roi, sur le sujet de la guerre injuste.	110
<i>Pologne</i> , Voyez Nord.	
<i>Port Royal</i> (les Religieuses de) leur histoire,	290
<i>Portugal</i> ,	37. 151. 235. 299. 367
<i>Presbiteriens</i> , allarmez du changement de Ministère en Angleterre, 69. mesures que prend le Parlement pour abaisser le credit de de ce parti,	273
<i>Protestans</i> refugiez en Angleterre, on veut annuller leur naturalisation, 273. elle est bornée	née

TABLE DES MATIERES.

née par un acte du Parlement.	338
<i>Prusse</i> (Roi de) perd son procez contre le Prince de Nassau, au sujet de la succession de la Maison d'Orange.	350
<i>Puffendorf</i> , celebre Historien d'Allemagne, son sentiment sur le droit des Couronnes.	10. 22.
<i>Pythagore</i> , sa roüe de fortune.	143

Q

Q uestions proposées au Public. 293. réponses qu'on y fait 359. autres questions qu'on propose <i>ibid.</i>	
<i>Quésnel</i> (le Pere) son nouveau Testament excite du trouble entre les Prélats.	383
<i>Quinte Curce</i> , nouvelle édition de ses œuvres.	215

R.

R abby (le Sr.) Ambassadeur d'Angleterre en Hollande.	347
<i>Ragotski</i> (le Prince) son emprisonnement, son évafion, & son Apologie 210. pour les opérations de guerre, voyez <i>Allemagne</i> .	
<i>Recapitulation</i> de la Campagne de 1710. voyez page 14. & suivantes.	
<i>Reolets</i> , troubles arrivez dans cet Ordre & apaiséz par les soins du Roi.	42
<i>Remedes</i> contre le pourpre & la fièvre maligne 82. contre la pierre.	218
<i>Renonciation</i> des Reines de France à la Couronne d'Espagne, quels en ont été les motifs, suivant l'explication d'un Ministre d'Autriche.	13
<i>Rentes</i> créées pour les gens d'affaire 167. ce que doivent payer celles de l'Hôtel de Ville pour le dixième denier.	239
<i>Rousseau</i> (le Sr.) convaincu de fausse accusation contre le Sr. Saurin.	114
	S.

TABLE DES MATIERES.

S.

S <i>Alis</i> (Mrs. de) Seigneurs Grifons, leur justification contre les accusations du Ministre de l'Empereur & du Secretaire d'Angleterre.	319
<i>Savoys</i> (le Duc de) engagements qu'il prend contre ses propres enfans & ses plaintes contre l'Empereur.	65
<i>Saurin</i> (le Sr.) accusé injustement & sa justification.	114
<i>Saxe</i> , differend entre les Princes de cette Maison 258. voyez <i>Auguste</i> .	
<i>Sermon</i> sur l'injuste guerre des Alliez prêché devant le Roi T. C. par le Pere Poisson.	110
<i>Soye</i> que filent les araignées, on en fait des étoffes.	292
<i>Spanhein</i> (le Sr.) sçavant Ministre du Roi de Prusse.	149. 187
<i>Stanhope</i> (le Général) réponse qu'il fait aux Espagnols sur les plaintes du pillage de leurs Eglises 38. est pris prisonnier avec toutes les Troupes Angloises dans Brihuega 97. fautes que le Parlement d'Angleterre lui impute.	195
<i>Staremberg</i> (le Général) souffre le pillage des Eglises en Espagne 38. perd la Bataille de Villaviciosa 101. sa retraite 104. on lui attribue mal à propos la Victoire 150. considerations & remarques curieuses sur cette Victoire imaginaire 154. abandonne la Castille, tout l'Aragon, & partie de la Catalogne pour se sauver à Barcelonne. 157. 231. 306	
<i>Steppin</i> (le Sr.) membre du Parlement d'Angleterre, harangue qu'il fait aux Communes contre le mauvais gouvernement de ceux qui au Roi Jacques II. dont il fait l'éloge.	314

TABLE DES MATIERES.

Suede (le Roi de) est contraint de s'allier avec les Turcs, par la dureté dont les Princes Chrétiens en ont agi envers lui 124. offres tardives que lui font les Alliez 266. sa déclaration contre les projets des Alliez touchant la neutralité du Nord 331. 350. son manifeste contre le Roi Auguste. 413

Suisse, ce qui s'est passé au sujet des châtimens que meritoit Masner, & autres affaires qui ont du rapport à l'enlèvement de Mr. le Grand Prieur de Vendôme. 51. 118. 169. 253. 314. & 386.

T.

T *Artares* (le Kam des) déclare la guerre aux Moscovites & au Roi Auguste 226. les Armées Tartares commencent leurs mouvemens. 328

Tserclaes (le Prince de) est fait Commandant Général d'Aragon. 373

Toledo, Ville d'Espagne, abandonnée par les Alliez, dont ils brûlent le Palais. 93

Tourne-broche d'une nouvelle invention. 80

Treves (Mr. l'Electeur de) harangué par l'Abbé de Longeville. 66

Turcs (les) déclarent la guerre au Czard de Moscovie & au Roi Auguste 126. le Sultan fait emprisonner le Ministre du Czard 181. les Turcs agissent en Chrétiens & les Chrétiens en Barbares 185. en quoi consistera l'Armée du Grand Seigneur 261. son manifeste 266. envoie un Aga à Vienne 326. son Audiance du Prince Eugene. 405

V.

V *Alencienne*, Ville de Flandres, son nouveau Gouverneur. 310

Vendôme (le Duc de) son éloge fait par les Espagnols 95. attaque & prend Mr. Stan-

TABLE DES MATIERES.

- hope avec toutes les Troupes dans Brihuega 97. gagne la Bataille de Villaviciosa, 101
- Vendôme* (Mr. le Grand Prieur de) est enlevé en Suisse & transferé en Allemagne 51. 58. suite de cet enlevement contre le droit des Gens. 121. 169. 325. 328. & 386
- Vers* sur la paix 3. la bonne foi violée 7. sur les allarmes des Anglois 26. sur l'integrité des Emplois 30. sur la lâcheté 36. sur la préférence de l'amour à Bachus 82. chanson sur les projets des Alliez en Espagne 132. Epitre à Mr. Marlborough 142. sur la Victoire des Espagnols à Villaviciosa 181. 206. 219. 357. sur l'amour de tous les animaux 216. bouts rimez 288. sur la definition de la joye 291. sur l'axille violé 310. éviter les mauvaises compagnies 346. sur la Bibliotheque d'un ignorant 354. Epitaphe du Sr. le Noble 358. sur Mr. l'Escalopier Intendant de Champagne 360. la fable du chien & de l'ombre. Epitre au Roi d'Espagne 371. sur l'envie & la jalousie 420. sur la mort des Souverains. 430
- Vic* (petite contrée de Catalogne, sa situation & la conduite de ses peuples, 232
- Villars* (le Maréchal de) commande en Flandres, 232
- Villaviciosa*, Bataille fameuse que le Roi d'Espagne gagna dans ce lieu là, 101. suite de cette Bataille, 156. 233
- W.
- W***ienowski* (le Prince) Polonois arrêté prisonnier par le Czard de Moscovie, & pourquoi, le sauve de sa prison, 263
- Wirtemberg* (le Duc de) ses plaintes à la Cour Imperiale, 527

TABLE DES MATIERES.

Z.

Zolnoch, Ville de Hongrie, prise par les Impériaux. 64

Zinzendorf (le Comte de) dépêche des Courriers à Vienne & à Barcelonne, pour y porter des copies du résultat des Hollandois touchant l'élection d'un Empereur. 426

Fin de la Table du Tome quatorzième.